



**Nouveau partenariat pour le  
développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le  
développement de l'agriculture africaine  
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**

**Division du Centre d'investissement**

## **GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA**

**TCP/CMR/2906 (I)**

**(NEPAD Ref. 04/05 F)**

**Volume I de IV**

**PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT  
À MOYEN TERME (PNIMT)**

*Novembre 2004*



**CAMEROUN: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA**

**Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

*Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)*

**Volume II: Appui au développement de la production de maïs**

**Volume III: Appui au développement de la filière viande bovine**

**Volume IV: Développement de la filière des palmeraies à huile villageoises**



# CAMEROUN

## Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) dans le cadre du NEPAD-PDDAA

---

### Table des matières

Abréviations.....	iii
<i>Préambule</i> .....	1
<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>A. Contexte macroéconomique.....</b>	<b>3</b>
<b>B. Pauvreté et sécurité alimentaire .....</b>	<b>3</b>
<b>C. Secteur agricole et rural.....</b>	<b>4</b>
<b>D. Institutions.....</b>	<b>8</b>
<b>E. Cadre stratégique .....</b>	<b>11</b>
<i>(i) Stratégie et objectifs du gouvernement.....</i>	<i>11</i>
<i>(ii) Stratégies d'appui des bailleurs de fonds.....</i>	<i>14</i>
<i>(iii) Principaux programmes et projets en cours et en préparation.....</i>	<i>15</i>
<i>(iv) Leçons tirées de l'expérience .....</i>	<i>17</i>
<b>II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS .....</b>	<b>19</b>
<b>A. Contraintes générales .....</b>	<b>19</b>
<b>B. Défis et opportunités.....</b>	<b>21</b>
<b>III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>25</b>
<b>A. Lignes stratégiques .....</b>	<b>25</b>
<b>B. Priorités d'investissement .....</b>	<b>25</b>
<b>C. Critères de sélection des projets .....</b>	<b>29</b>
<b>D. Projets prioritaires sélectionnés .....</b>	<b>29</b>
<b>IV. BESOINS EN FINANCEMENT .....</b>	<b>32</b>
<b>V. SUIVI ET ÉVALUATION .....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXES:</b>	
<b>Annexe 1: Principaux indicateurs macro-économiques et sectoriels</b>	
<b>Annexe 2: Intervention des bailleurs en fonction des axes prioritaires du DRSP</b>	
<b>Annexe 3: Programmes et projets en cours ou en préparation et leur corrélation</b> <b>avec les axes stratégiques du DSDSR et du PDDAA</b>	
<b>Annexe 4: Inventaire des programmes et projets en cours ou en préparation</b>	
<b>Annexe 5: Compte rendu de l'atelier de validation du PNIMT</b>	
<b>Annexe 6: Critères d'éligibilité des projets dans le cadre des programmes</b> <b>d'intervention</b>	
<b>Annexe 7: Liste des références</b>	



**Abréviations**

ACIM	Association camerounaise des institutions de micro–finance
AFD	Agence française de développement
AGR	Activités génératrices de revenus
APD	Aide publique au développement
ARMP	Agence de régulation des marchés publics
ASPPA	Projet d’appui aux stratégies paysannes et à la professionnalisation de l’agriculture
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BID	Banque islamique de développement
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CAMCCUL	<i>Cameroon Cooperative Credit Union League</i>
CCS	Comité consultatif et de suivi
CCS/PPTE	Comité consultatif et de suivi de la gestion des ressources PPTE
CDC	<i>Cameroon Development Corporation</i>
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme (du DSRP)
CE	Commission européenne
CEEMA	Centre national d’études et d’expérimentation du machinisme agricole
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale
CIFOR	Centre international pour la recherche forestière
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (France)
COBAC	Commission bancaire de l’Afrique centrale
COOPEC	Coopératives d’épargne et de crédit
CVECA	Caisses villageoises d’épargne et de crédit autogérées
DEA	Disponibilité énergétique alimentaire
DOSP	Document d’options stratégiques de pays (FIDA)
DSCN	Direction de la statistique et de la comptabilité nationale
DSDSR	Document de stratégie de développement du secteur rural
DSP	Document de stratégie de pays (BAD)
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DTS	Droit de tirage spécial
ENSIAAC	Ecole nationale supérieure des sciences agro–alimentaires du Cameroun
FADCR	Fonds d’appui au développement des communautés rurales
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FASA	Faculté d’agronomie et des sciences agronomiques de Dschang
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FED	Fonds européen de développement
FFEM	Fonds français pour l’environnement mondial
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FIMAC	Fonds d’investissement de micro–réalisations agricoles et communautaires
FNE	Fonds national de l’emploi
FSP	Fonds de solidarité prioritaire
GIC	Groupes d’initiative commune
GIE	Groupements d’intérêt économique
GP–DERUDEP	<i>Grassfield Participatory Decentralized Rural Development Project</i>
GTZ	Agence allemande de coopération technique
HIMO	Haute intensité de main d’œuvre
ICRAF	<i>International Center for Research in Agroforestry</i>
IITA	<i>International Institute of Tropical Agriculture</i>

IMF	Institutions de micro–finance
IRAD	Institut de recherche agricole pour le développement
IRD	Institut de recherche pour le développement (France)
MCC	Mutuelle communautaire de croissance
MIDENO	Mission de développement du Nord–ouest
MINAGRI	Ministère de l’agriculture
MINATD	Ministère de administration territoriale et de la décentralisation
MINEF	Ministère de l’environnement et des forêts
MINEPAT	Ministère de investissement public et de l’aménagement du territoire
MINEPIA	Ministère de l’élevage, des pêches et des industries animales
MINESUP	Ministère de l’enseignement supérieur et de la formation
MINFI	Ministère de l’économie et finances
MINMEE	Ministère des mines, de l’eau et de l’énergie
MINREST	Ministère de la recherche scientifique et technique
MINTP	Ministère des travaux publics
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
ODM	Objectifs de développement du millénaire
ONCC	Office national du cacao et du café
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisations de producteurs
OPA	Organisation professionnelle agricole
PADC	Programme d’appui au développement communautaire
PADER	Programme d’appui au développement des emplois ruraux
PAFR	Programme d’amélioration du revenu familial rural
PAM	Programme alimentaire mondial
PARI	Professionnalisation agricole et renforcement institutionnel
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PIB	Produit intérieur brut
PIBA	Produit intérieur brut agricole
PNDP	Programme national de développement participatif
PNDRT	Programme national de développement des racines et tubercules
PNFL	Produits forestiers non ligneux
PNG	Programme national de gouvernance
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PNUAD	Plan cadre des Nations Unies pour l’aide au développement
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNVRA	Programme national de vulgarisation et de recherche agricole
PPDR	Projet pôles de développement rural
PPIB	Profils de projets d’investissement bancables
PPMF	Projet d’appui au programme national de la micro–finance
PPPCR	Projet de partenariat entre les secteurs privé et public pour la croissance et la réduction de la pauvreté
PPTTE	Pays pauvres très endettés
PROMOPA	Cellule de promotion de l’organisation professionnelle agricole
PRSA	Programme régional de sécurité alimentaire
PSFE	Programme sectoriel forêts/environnement
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
PST	Programme sectoriel des transports
PTMR	Programme de transport en milieu rural
RSR	Revue du secteur rural

SAP	Stratégie d’aide au pays (Banque mondiale)
SFD	Systèmes financiers décentralisés
SMA	Sommet mondial de l’alimentation
SRSADA	Stratégie régionale pour la sécurité alimentaire et le développement agricole
STABEX	Système de stabilisation des exportations (UE)
UA	Union africaine
UE	Union européenne
VIH/SIDA	Virus immunodéficientaire humain/Syndrome immunodéficientaire acquis



### **Préambule**

*Pour mettre fin au déclin du secteur agricole sur le continent, les ministres africains ont adopté, à la XXII<sup>e</sup> Conférence Régionale pour l’Afrique, le 8 février 2002 au Caire, une résolution sur les étapes clés à considérer dans le domaine agricole dans le cadre du **Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique (NEPAD)**. Afin de mettre en œuvre cette résolution, ils ont approuvé, le 9 Juin 2002, le **Programme détaillé pour le développement de l’agriculture en Afrique (PDDAA)**. La **Déclaration sur l’agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique**, ratifiée par l’Assemblée des Chefs d’Etat et de gouvernement de l’Union africaine réunis à Maputo les 10 et 11 juillet 2003, a apporté un soutien politique fort au PDDAA. A cette occasion, les Chefs d’Etat et de gouvernement se sont engagés à adopter des politiques déterminées en faveur de l’agriculture et du développement rural et à y consacrer, dans les cinq années à venir, au moins 10% de leur budget.*

*Le PDDAA définit un cadre général présentant les principaux axes d’intervention prioritaires pour restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique. Par essence, il a pour objectif de mettre en œuvre les recommandations des conférences internationales récentes sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l’utilisation durable des ressources naturelles. Le programme repose sur **cinq piliers**, à savoir:*

- 1. Extension des superficies bénéficiant d’une gestion durable des sols et de systèmes fiables de maîtrise de l’eau;*
- 2. Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation, pour un meilleur accès au marché;*
- 3. Augmentation de l’offre alimentaire et réduction de la faim;*
- 4. Recherche agricole, vulgarisation et adoption de technologies permettant une croissance durable de la production; et*
- 5. Développement durable de l’élevage, des pêches et des forêts.<sup>1</sup>*

*Suite à la Déclaration de Maputo, les représentants de 18 ministres africains de l’Agriculture des pays membres du Comité de mise en œuvre du NEPAD, du Comité pilote du NEPAD, de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale, du Fonds international pour le développement agricole, du Programme alimentaire mondial, de la FAO et de la société civile se sont réunis le 17 septembre 2003 à Rome pour discuter de la mise en œuvre du PDDAA, et plus spécifiquement de:*

- l’approche à suivre pour analyser et actualiser les **stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme**,*
- la préparation des **Programmes nationaux d’investissement à moyen terme (PNIMT)**,*
- la formulation de **Profils de projets d’investissement bancables (PPIB)**.*

*Pour rester conforme à l’esprit du PDDAA/NEPAD et soucieux de renforcer les actions de lutte contre la pauvreté et contre l’insécurité alimentaire, le Gouvernement camerounais a adressé une requête à la FAO pour le financement d’un appui à l’élaboration d’un **PNIMT** et d’un portefeuille de **PPIB**,<sup>2</sup> visant à:*

<sup>1</sup> Le 5<sup>e</sup> pilier ne faisait pas initialement partie du PDDAA, mais y a été ajouté pour prendre en compte l’importance de ces sous-secteurs.

<sup>2</sup> Dans le cadre et pour les fins de la présente initiative, un « profil de projet bancable » est défini comme un aperçu de projet ou programme d’investissement rédigé d’après un format standard et visant à présenter les informations permettant sa prise en compte par des institutions financières internationales et bailleurs de fonds potentiellement intéressés ainsi que par le secteur privé, tel qu’envisagé dans la Déclaration de Maputo. Ce document devrait

- *créer un environnement favorable à une meilleure compétitivité du secteur agricole et rural;*
- *atteindre les objectifs quantitatifs fixés et mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les investissements correspondants, dans le secteur agricole;*
- *allouer des ressources à hauteur de 10% du budget national au secteur agricole, conformément aux engagements de la Déclaration de Maputo; et*
- *créer un cadre de référence pour le financement bilatéral et multilatéral coordonné du secteur.*

*Le présent PNIMT s'appuie largement sur les documents stratégiques existants (en particulier le **Document de stratégie de réduction de la pauvreté**, 2003, et la **Stratégie de développement du secteur rural**, 2002) et sur les travaux sectoriels (**Stratégie sectorielle de l'élevage, des pêches et des industries animales**, 2002), et entend contribuer à la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Il a été préparé sous la supervision générale du Coordonnateur national/Point focal NEPAD pour le Ministère de l'agriculture<sup>3</sup>, avec l'appui de deux consultants nationaux<sup>4</sup>. L'équipe a été appuyée par des experts du Centre d'investissement de la FAO,<sup>5</sup> la Représentation de la FAO ayant, pour sa part, apporté un appui administratif déterminant.*

*Ce document a été préparé selon une approche participative qui a impliqué les principaux services de l'Etat concernés, les bailleurs de fonds, les organisations professionnelles agricoles, le secteur privé et la société civile. Un **Atelier national de validation**<sup>6</sup> réunissant les principales parties prenantes s'est tenu à Yaoundé les 4 et 5 février 2004. Cet atelier a constitué une étape clé de la finalisation du PNIMT; en effet, il a donné lieu à la présentation d'une version provisoire du présent document, qui a été discuté et validé, et des idées de projets d'investissement bancables, qui ont été priorisées sur la base de critères préalablement agréés. Le présent document tient compte des suggestions et recommandations des réunions régionales et de l'atelier national. **Trois** des idées de projets ont donné lieu à l'élaboration de profils de projets d'investissement bancables qui sont présentés dans des documents spécifiques. Enfin, le PNIMT et les PPIB ont été revus par un groupe d'experts techniques de la FAO.<sup>7</sup>*

*Après avoir présenté le secteur agricole dans le contexte de l'économie nationale, de la situation alimentaire et de la pauvreté dans le pays, le document aborde successivement les principales stratégies du gouvernement et des partenaires au développement, les leçons des expériences antérieures ainsi que les principales contraintes et opportunités pour le développement du secteur. Sur la base de cette analyse, et en tenant compte des stratégies nationales existantes ainsi que des piliers du PDDAA, le document identifie les lignes directrices du programme d'investissement. Il présente ensuite une évaluation sommaire des besoins en financement additionnels nécessaires pour atteindre les 10% du budget national alloués au secteur dans les cinq ans à venir. Enfin, le document propose un cadre général pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNIMT.*

---

permettre aux partenaires d'exprimer leur intérêt de principe pour le projet proposé et le niveau approximatif de leur engagement à en financer le développement. Des analyses détaillées de faisabilité et procédures subséquentes seraient conduites ultérieurement, conformément aux règles et procédures des partenaires financiers concernés, afin de parvenir à une proposition de projet ou programme d'investissement du niveau de l'étude de faisabilité proprement dite.

<sup>3</sup> Mme Elise Hagbé.

<sup>4</sup> M. François Mkounga, agro-économiste, et M. Jean-Claude Medou, agro-économiste.

<sup>5</sup> M. Jean-Charles Heyd, agronome, TCIW.

<sup>6</sup> Le compte-rendu résumé de l'atelier est présenté en annexe 5.

<sup>7</sup> Virtual Task Force.

## I. INTRODUCTION

### A. Contexte macroéconomique

I.1. La République du Cameroun s’étend sur une superficie d’environ 475 000 km<sup>2</sup> entre le lac Tchad au nord et l’océan Atlantique au sud et compte environ 15 millions d’habitants. Avec un PIB par habitant de 600 \$EU en 2000, le pays appartient au groupe des « *pays les moins avancés* » selon la classification du système des Nations Unies et des « *pays à faibles revenus* » selon la Banque mondiale. Il répond également aux critères des « *pays à faible revenu et à déficit vivrier* » de la FAO et bénéficiera en 2004 des mesures de réduction de la dette extérieure dans le cadre du programme PPTE (*Pays pauvres très endettés*). Le Cameroun est un pays à vocation agricole et le secteur rural, qui contribue à hauteur de 30% au PIB, occupe une place de premier plan dans l’économie camerounaise.

I.2. Jusqu’en 1985, avec un taux de croissance moyen de l’ordre de 7%, l’économie camerounaise a affiché une situation tout à fait enviable parmi les pays de l’Afrique sub-saharienne, grâce au développement continu de la production et des exportations agricoles et des ressources pétrolières à partir de la deuxième moitié des années 70. Entre 1987 et 1993, l’économie camerounaise a enregistré une baisse brutale des revenus d’exportation, en raison de la baisse persistante des cours des principaux produits d’exportation (pétrole, café, cacao et coton) et une dégradation du PIB. Suite à une série de programmes successifs de stabilisation macroéconomique, de réformes structurelles et de libéralisation progressive des activités économiques amorcés en 1995, la croissance économique a repris, avec un taux moyen de 4,5% par année, en particulier grâce au développement des cultures vivrières, des biens manufacturés et, plus récemment, à la réalisation de grands projets d’infrastructures routières ou de l’oléoduc Tchad-Cameroun.

I.3. Cependant, les performances économiques de ces dernières années ne se sont pas encore traduites en termes de développement social. Le revenu annuel par habitant s’est redressé ces dernières années, mais reste bien en deçà du niveau atteint au début des années 90 (voir Tableau 1 en annexe 1). En outre, les performances négatives de nombreux indicateurs sociaux, tels que la mortalité infantile et l’accès à l’eau potable, sont très préoccupantes.

### B. Pauvreté et sécurité alimentaire

I.4. Six millions deux cent mille Camerounais, soit 40% de la population, vivent en dessous du seuil de pauvreté, évalué à 185 490 francs CFA par équivalent adulte et par an. Par rapport à 1992, le taux de pauvreté aurait diminué de façon relativement significative, de 13%.<sup>8</sup> La pauvreté demeure plus prononcée en zone rurale où vit environ 50% de la population totale du pays. L’incidence de la pauvreté y est en moyenne de 50%, soit plus du double qu’en milieu urbain (22%). Elle est plus élevée en zone forestière (55%) et dans les hauts plateaux (51%). Ce taux y serait cependant en baisse depuis quelques années, alors qu’une tendance inverse semble se dessiner dans la zone de savane (notamment dans les provinces du nord et de l’extrême nord). D’une manière générale, les femmes sont plus affectées par la pauvreté que les hommes.

I.5. Des inégalités importantes, une pauvreté persistante et la dégradation du système de santé sont les principales causes de la dégradation importante du niveau de santé général de la population depuis le début des années 1990. En effet, le taux de mortalité des enfants a augmenté de 12% entre 1991 et 1998. Le VIH/SIDA, dont le taux de prévalence est passé de 2 à 12% entre 1992 et 2000,

<sup>8</sup> D’après l’enquête auprès des ménages, ECAM 2001.

affecte sévèrement la tranche de population active; la tuberculose est réapparue avec une certaine virulence, généralement en conjonction avec le VIH/SIDA, et le paludisme affecte de manière persistante 40 à 50% de la population. Les femmes qui sont les principaux acteurs dans la production agricole sont particulièrement exposées. Les taux d’infection du VIH/SIDA sont 5 fois supérieurs chez les femmes et les filles que chez les hommes et les garçons. Cette situation, en dehors du fait de miner le bien-être du peuple camerounais, réduit le niveau de capacité et de qualité du capital humain, et aura certainement des conséquences non négligeables sur les perspectives de croissance économique à moyen et long terme.

I.6. Malgré la diminution de la pauvreté, la malnutrition et la sous-nutrition affectent toujours encore plus de 3,6 millions de personnes, soit environ 25% de la population (voir Tableau 2 en annexe 1). La disponibilité énergétique alimentaire (DEA) est d’environ 2 260 kcal/personne/jour (moyenne 1997–99).<sup>9</sup> Comparé à d’autres pays, la croissance n’a eu que des effets limités sur la pauvreté. L’aide alimentaire reste cependant quasi nulle, elle s’est élevée à 3 000 tonnes en 2001. Les apports caloriques proviennent en premier lieu des céréales (36%, dont 19% pour le maïs), suivies des féculents (30%, dont 21% pour l’ensemble manioc–plantain). En terme de revenus consacrés à la nourriture, les achats de céréales arrivent en première position (18%), suivi des fruits et légumes (16%), des féculents (15%), du poisson (12%) et de la viande (11%).

I.7. La population, avec un taux de croissance annuel estimé à 2,1%, devrait passer de 14,2 millions en 1997–99 à 20,2 millions de personnes en 2015,<sup>10</sup> soit une augmentation de 45%. Durant la même période, la DEA devrait atteindre 2 436 kcal/personne/jour, soit une augmentation de 8%, alors qu’une augmentation de 50% serait nécessaire pour ne répondre rien qu’à la croissance de la population, et d’au moins 75% pour satisfaire la demande générale de nourriture (marchés urbain et d’exportation confondus) estimée pour la prochaine décennie. Durant la même période, la demande pour les produits d’élevage (viande, lait, œufs) va être le double de la consommation actuelle.

I.8. L’augmentation de la production, l’amélioration de la sécurité alimentaire et de l’accès à la nourriture sont ainsi des priorités qui doivent sérieusement être prises en compte dès maintenant.

### C. Secteur agricole et rural

I.9. Du fait de sa position géographique, le Cameroun est l’un des pays les plus diversifiés en Afrique sub-saharienne sur le plan agro-écologique. On distingue du nord au sud: (i) la zone soudano-sahélienne (provinces du nord et de l’extrême-nord); (ii) la zone des hautes savanes guinéennes (province de l’Adamaoua et départements du Mbam, du Lom et Djerem dans le centre et l’est respectivement); (iii) la zone des hauts plateaux de l’ouest (provinces de l’ouest et du nord-ouest); (iv) la zone des forêts humides à pluviométrie monomodale (provinces du Littoral et du Sud-ouest); (v) la zone de forêts à pluviométrie bimodale (provinces du centre, du sud et de l’est). Plus de 40% de la superficie du pays reçoivent plus de 3 900 mm de pluie par année (voir tableau 3 en annexe 1).

I.10. Malgré la réduction de son importance relative depuis l’indépendance, le secteur rural reste le premier secteur de l’économie nationale pour sa contribution au PIB. Le PIB agricole (PIBA) est évalué à 1 185 milliards de FCFA,<sup>11</sup> soit 30% du PIB, contre 23% pour le secteur secondaire, 29% pour le secteur tertiaire et 18% pour le secteur non marchand et les taxes. Par ailleurs, le secteur est le

<sup>9</sup> Quantité de nourriture disponible pour la consommation humaine, exprimée en kilocalories par personne et par jour (ECAM, 2001).

<sup>10</sup> Selon les perspectives de la FAO.

<sup>11</sup> En 1998, source DSCN.

premier pourvoyeur de devises du pays avec 55% du total des exportations. Les trois sous-secteurs (agriculture, élevage, environnement et forêts) contribuent de façon très inégale au PIBA, à l’emploi, au commerce extérieur et à l’alimentation de la population. Les tendances observées depuis 1999 peuvent être résumées comme suit:

- Les productions végétales, et notamment les cultures vivrières représentaient, en 1997/99, une part prépondérante, respectivement 64% et 51%, du PIBA. Leur importance relative a tendance à s’accroître au détriment des cultures industrielles et d’exportation.
- Les contributions des sous-secteurs des productions animales et halieutiques (15%) et de la forêt (18%) au PIBA sont relativement modestes. Elles sont inférieures à celles des filières banane plantain ou manioc.

I.11. Le secteur rural est aussi le premier employeur avec 60% de la population active, soit environ 3,6 millions d’actifs agricoles (2000). Au cours de la dernière décennie, la population vivant des activités agricoles, pastorales ou forestières a diminué de 10%, cette tendance à la baisse va persister (-12%)<sup>12</sup> au cours de la prochaine décennie.

I.12. La superficie de terres cultivables est estimée à 36 millions d’hectares, dont seul 7 millions (20%) sont actuellement cultivées. Cependant, la qualité du sol et son accès varient selon les zones écologiques. Le Plateau à l’ouest et dans le nord-ouest est couvert d’un bon sol volcanique, mais la pression de la population y est relativement forte. Dans les zones soudano-sahéliennes du nord, l’érosion du sol représente une menace majeure pour l’agriculture. Au sud, les incursions dans les forêts humides pour la production de denrées alimentaires représentent un problème écologique de plus en plus important. Le droit foncier est essentiellement de type coutumier. Les petites exploitations (0,5 à 1 ha) sont dominantes, en raison principalement du droit de succession traditionnel. Les pratiques culturelles traditionnelles peu intensives, les cultures sur brûlis ou itinérantes sont encore très répandues. De façon générale, le Cameroun n’a pas de problèmes majeurs de disponibilité de terres. Cependant l’accès à la terre peut varier considérablement suivant l’endroit, notamment à cause de la superposition de règles de droit coutumier et de droit moderne qui ne sont pas conciliées.

I.13. La femme camerounaise joue un rôle de premier plan dans l’agriculture et la sécurité alimentaire. La femme représente 75% de la main d’œuvre agricole et 60% de la production alimentaire. Elle produit la grande majorité des aliments consommés par sa famille et contribue aux dépenses du ménage en utilisant les revenus qu’elle tire de ses activités de commerce et de transformation des produits agricoles. La femme rurale doit prendre sur elle une charge de travail particulièrement lourde tout en n’ayant pas les mêmes facilités que l’homme quant à l’accès à la terre, au crédit et l’amélioration de services de transport ainsi qu’à la formation et aux services de vulgarisation.

I.14. L’irrigation ne joue pas un rôle significatif dans les pratiques culturelles. Le potentiel des terres irrigables est estimé à environ 240 000 ha. Les superficies irriguées étaient de l’ordre de 27 000 ha au début des années 90. Un accroissement de 20% au cours de la dernière décennie a porté la superficie irriguée à 33 000 ha, soit 17% du potentiel, ce qui laisse de l’espace pour de futures expansions.

---

<sup>12</sup> Source: FAOSTAT.

I.15. En moyenne, 80% des besoins alimentaires sont produits dans le pays, environ 20%, principalement des céréales, sont importés.<sup>13</sup> Les cultures qui ont enregistré de bonnes performances au cours des dernières années sont:

- Le *manioc* qui contribue largement aux besoins alimentaires de la population avec une production estimée à 2 millions de tonnes. La culture et la transformation primaire sont assurées principalement par les femmes.
- La *banane plantain* produite dans la partie sud du pays par environ 600 000 petits producteurs à raison de 2,3 tonnes par exploitation et un rendement de 4–7 t/ha.
- Le *maïs*, produit dans tout le pays, contribue pour 5,6 milliards de FCFA au PIB. La production est estimée 810 000 tonnes avec un rendement de 2 t/ha.
- La *pomme de terre* dont la production a pratiquement doublé depuis 1995 et s'élève aujourd'hui à 160 000 tonnes avec un rendement de 20 t/ha.

I.16. Les filières d'élevage disposent d'un important potentiel de développement, limité toutefois par des contraintes persistantes d'ordre sanitaire et de gestion. On distingue quatre filières principales dont le rôle est essentiel pour l'alimentation des populations et comme source de revenus pour les plus démunis, notamment pour les élevages à cycle court:

- La *filière bovine*, avec près de 6 millions d'animaux, élevés pour la plus grande part dans les provinces septentrionales et fournissant annuellement environ 110 000 tonnes de viande et 184 000 tonnes de lait. Elle contribue pour 54% à l'ensemble des produits carnés consommés au Cameroun.
- La *filière « petits ruminants »* avec environ 7 millions de têtes, dont deux tiers dans les trois provinces du nord. La production annuelle actuelle est estimée à 22 500 tonnes.
- La *filière porcine* avec environ un million de têtes concentrée dans les provinces de l'ouest, du centre et du nord-ouest et une production annuelle de viandes d'environ 30 000 tonnes actuellement.
- Enfin la *filière avicole*, avec environ 31 millions de sujets produits annuellement, dont 70% au sein des communautés rurales. La production actuelle d'œufs est estimée à 13 000 tonnes par an.<sup>14</sup>

I.17. En ce qui concerne les productions halieutiques, le potentiel est important: le pays dispose d'une façade maritime de 360 km et, sur le continent, d'une superficie totale de près de 4 millions d'hectares de plans d'eau, riches de plusieurs espèces de poissons. L'ensemble de ces plans d'eau fournit environ 120 000 tonnes de poisson, dont 80 000 tonnes proviennent de la pêche artisanale qui est exclusivement du ressort des populations rurales. La pêche emploie plus de 2,1 millions de personnes, dont une proportion importante de femmes.

I.18. Le potentiel des filières forestières est également important: les forêts denses et les boisements de savane occupent environ 51% de la surface totale du pays<sup>15</sup> et peuvent fournir 5 millions de m<sup>3</sup> de bois par an sur près d'un siècle sans entamer le capital sur pied. Les inventaires réalisés sur 14 millions d'ha de forêts denses humides révèlent un potentiel ligneux sur pied

<sup>13</sup> Calculs basés sur les données FAOSTAT.

<sup>14</sup> Stratégie sectorielle de l'élevage, des pêches et des industries animales, MINEPIA, 2002.

<sup>15</sup> Situation des forêts du monde. FAO, 2003.

exploitable de 1,6 milliards de m<sup>3</sup> réparti sur plus de 600 espèces exploitables. A ce potentiel ligneux, il faut ajouter celui non négligeable des produits forestiers non ligneux, dont l’exploitation connaît un développement rapide et procure des revenus substantiels aux populations rurales.

I.19. Le réseau routier actuel comprend près de 50 000 km dont seulement 4 120 km sont bitumés. Le reste, soit près de 92% étant en terre. La politique routière actuelle<sup>16</sup> divise le réseau routier rural en deux catégories: d’une part les routes rurales prioritaires dont la longueur totale est de 12 110 km et dont l’entretien est financé par les pouvoirs publics, notamment par le biais du Fonds routier qui alloue 12% de ses ressources à l’entretien de ces routes rurales, et le réseau non prioritaire pour lequel aucune politique d’intervention n’a été mise en place. Les zones rurales comprennent également 8 100 km de routes principales classées (routes provinciales et départementales qui ne sont pas incluses dans le réseau prioritaire, et dont l’entretien par conséquent est transféré aux collectivités locales. Le manque de ressources humaines et financières dont elles disposent, conduit à un manque d’entretien de ces routes, voire leur impraticabilité saisonnière dont la conséquence est l’enclavement de certaines zones de production, la limitation des échanges commerciaux et le renchérissement des coûts de mise en marché des produits.

I.20. En ce qui concerne le chemin de fer, véritable colonne vertébrale entre le sud et le nord, sa capacité reste insuffisamment exploitée. Le transfert des produits vivriers dans le sens sud–nord et du bétail dans le sens nord–sud emprunte rarement ce canal pour plusieurs raisons qui sont principalement: le faible nombre de wagons mis à la disposition des opérateurs économiques, la fréquence des déraillements dus au mauvais état de la voie ferrée, les pratiques illicites de certains acteurs qui détiennent un droit de fait d’accès au train, etc.

I.21. Les infrastructures de stockage et de mise en marché constituent un maillon faible du système d’approvisionnement et de distribution alimentaires des centres urbains. En zone rurale, l’insuffisance des marchés conduit les revendeurs à une collecte de porte à porte des produits, ce qui alourdit les charges commerciales. En milieu urbain, la faible structuration du système de distribution (marchés de regroupements – marchés de détail) et l’insuffisance des infrastructures d’accueil des commerçants entraînent une installation anarchique avec la création de marchés spontanés et leur corollaire d’insalubrité.

I.22. Le conditionnement et la transformation des produits vivriers restent encore embryonnaires. Dans les zones de production, la transformation demeure artisanale et concerne principalement le manioc (gari, bâtons de manioc, couscous, etc.) tandis qu’en milieu urbain on peut relever l’existence de plusieurs petits moulins, notamment sur les places de marché. Quelques initiatives de transformation semi–industrielle du manioc sont présentes dans la partie méridionale du pays, mais leur production reste marginale. A titre d’illustration, 95% de l’amidon consommé dans le pays est importé<sup>17</sup> malgré un potentiel de production réel.

I.23. Quant aux abattoirs, les problèmes observés dans les villes tiennent à des services inadaptés et à une conception initiale inappropriée. Les faibles capacités des fonctionnaires en matière de gestion et de marketing, la faiblesse des trésoreries et une intermittence des activités engendrent des problèmes de rentabilité qui, en plus des taxes jugées élevées par les abatteurs, conduisent à des abattages clandestins. Les expériences menées à Obala et Garoua sous forme de contrats de gestion des abattoirs méritent être approfondies.

<sup>16</sup> Politique du secteur des transports, 1999.

<sup>17</sup> Source: DSCN, 2001.

I.24. L'électrification touche environ 1 700 communautés rurales, ce qui laisse 11 000 communautés sans électricité. En 1998, le nombre d'abonnés ruraux était estimé à 61 776, soit une couverture de 18%. La nouvelle Agence de l'électrification rurale, créée suite à la privatisation de la SONEL, a pour mandat de fournir une assistance technique et financière aux collectivités locales décentralisées et aux organisations d'exploitants agricoles pour développer l'électrification rurale. Grâce à des allocations au titre du budget d'investissement public et des programmes à financer sur les fonds issus de l'initiative PPTE, le taux d'électrification des zones rurales devrait être porté à 25–30% à l'horizon 2007.

I.25. L'approvisionnement en eau potable comme en eau pastorale dans les provinces septentrionales constitue une des premières préoccupations exprimées par les populations rurales. En 2000, le nombre total de puits était de 18 305 pour une population totale d'environ 8 423 800, ce qui équivaut à un puit pour 460 habitants, soit moins de 50% par rapport à la norme qui est de un puit pour 250 à 300 habitants. On estime qu'en zone rurale, 58% de la population n'ont pas accès à l'eau potable. La mise œuvre de la nouvelle approche de désengagement de l'Etat qui vise le transfert au secteur privé de l'installation des ouvrages et la gestion de ceux-ci aux bénéficiaires se heurte: (i) au manque de capacité et de compétences en planification, entretien et gestion de réseau des opérateurs, (ii) au manque de coordination entre les différents ministères concernés (MINAGRI, MINEPIA, MINMEE); (iii) à la faible implication des communautés dans la planification et la gestion des infrastructures.

#### D. Institutions

I.26. Les institutions nationales directement concernées par le développement du secteur agricole et rural sont multiples. Cinq ministères sont principalement impliqués: le MINAGRI (agriculture), le MINEPIA (élevage, pêche et industries animales), le MINEF (environnement et forêt), le MINMEE (mines, eau et énergie) et le MINTP (travaux publics, en particulier pour les routes et pistes rurales). Mais cinq autres ministères interviennent également de manière spécifique pour le développement du secteur, à savoir: le MINFI (finances et budget), le MINEPAT (affaires économiques, programmation et aménagement du territoire), le MINATD (administration territoriale et décentralisation), le MINREST (recherche scientifique et technique) et le MINESUP (enseignement supérieur et formation). A l'image du cadre législatif, le manque de coordination dans les interventions de ces différents ministères et l'absence d'un cadre institutionnel adéquat constituent des contraintes importantes au développement rationnel du secteur.

I.27. Le MINAGRI a élaboré en 2002 une stratégie cohérente de développement sectoriel autour de quatre axes stratégiques dans le cadre de la formulation du *Document de stratégie de développement du secteur rural* (DSDSR) et de la *Revue du secteur rural* (RSR). Le MINEPIA a également procédé à la formulation d'une stratégie et politique sous-sectorielle pour l'élevage, la pêche et les industries animales, qui a été adoptée en 2002. La structure de l'administration forestière a été profondément remaniée depuis 1992 avec la création du MINEF et l'adoption d'un cadre législatif approprié pour la gestion de l'ensemble des ressources forestières et de l'environnement.<sup>18</sup> Un *Programme spécial forêts environnement* (PSFE) a été élaboré et adopté pour le sous secteur en 2002. Néanmoins, la mise en œuvre de ces stratégies sous-sectorielles se heurte encore à un manque de concertation et de coordination et à une insuffisance de leur intégration au niveau régional, ce qui se traduit généralement sur le terrain par un manque de synergie dans la valorisation des potentialités et ressources naturelles et par des approches locales dispersées de gestion participative.

<sup>18</sup> Loi du 20 janvier 1994 et décret du 23 août 1995, loi-cadre du 5 août 1996, décret du 28 décembre 1998 portant réorganisation du MINEF.

I.28. Depuis une dizaine d’années, le processus de libéralisation de l’économie a été accéléré et l’Etat a entrepris son recentrage sur ses fonctions régaliennes et missions de service public, notamment en matière de formation, de recherche et de vulgarisation, tout en se désengageant de la production avec la privatisation des entreprises publiques du secteur agro-industriel. Le système national d’enseignement et de formation académique dans le secteur agricole et rural réunit 133 établissements dont 2 établissements publics d’enseignement supérieur (la Faculté d’agronomie et des sciences agronomiques de Dschang, FASA, et l’*Ecole nationale supérieure des sciences agro-alimentaires du Cameroun* (ENSIAAC), de Ngaoundéré. Le dispositif de formation agricole public non supérieur est dégradé et sa réforme est en cours.

I.29. Le dispositif camerounais de recherche agricole repose sur l’*Institut de recherche agricole pour le développement* (IRAD), créé en 1996 et sur l’appui de centres internationaux de recherche (CIRAD, CIFOR, IRD, ICRAF, IITA, etc.). Le *Système national de la recherche agronomique* (SNRA) est actuellement en crise; les mécanismes organisationnels et financiers ainsi que la gestion de l’administration et des ressources humaines sont les principaux obstacles qui retardent sa relance. La Banque africaine de développement a accordé en 2002 un prêt de 6 milliards de FCFA pour reconstituer les capacités institutionnelles de l’IRAD dans la perspective du renforcement des liens entre recherche et vulgarisation agricole à partir d’une recherche pilotée par la demande.

I.30. La vulgarisation agricole (couvrant l’encadrement de la production végétale, animale et halieutique) est principalement développée depuis 1990 autour du *Programme national de vulgarisation et de recherche agricole* (PNVRA) bénéficiant du concours financier de la Banque mondiale. A l’occasion des missions tripartites et de la revue à mi-parcours de la 2<sup>e</sup> phase du PNVRA (juillet 2001) les insuffisances suivantes du programme ont été mises en exergue: difficultés de la collaboration avec l’IRAD, faible implication des organisations de producteurs (OP) dans les groupes de contact, insuffisante prise en compte des contraintes et besoins des producteurs. Mais malgré ses faiblesses, le PNVRA reste dans le secteur agricole le seul service public couvrant l’ensemble du pays et fonctionnant avec des moyens convenables.

I.31. Le désengagement de l’Etat des activités de production est bien engagé dans le sous-secteur agricole avec la privatisation depuis 1998 des principales entreprises publiques agro-industrielles (CAMSUCO, SOCAPALM, HEVECAM, CDC, PALMOL). Dans le sous-secteur de l’élevage, le désengagement de l’Etat des sociétés publiques est moins avancé: l’*Office pharmaceutique vétérinaire* (OPV) a été liquidé en 1995; l’*Office national de développement de l’aviculture et du petit bétail* (ONDAPB) a été démantelé et ses stations cédées au secteur privé, à l’exception de celle de Douala; l’activité de production de vaccins du *Laboratoire national vétérinaire* (LANAVET) a été privatisée, mais pas celle de recherche; les abattoirs et ranchs (de la SODEPA) sont dans des situations difficiles du fait du désinvestissement et n’ont pas encore trouvé de repreneurs privés. La mise en conformité des activités des Sociétés régionales de développement telles que SOWEDA, MIDENO, la SEMRY, l’UNVDA par rapport à la politique de désengagement de l’Etat est loin d’être réalisée; même si certaines d’entre elles continuent à encadrer la production du secteur (p. ex. pour le riz), leur impact demeure limité et peu efficace. Enfin, l’Etat a appuyé le développement du secteur privé dans la fourniture de biens et services aux producteurs (intrants, santé animale) avec la mise en œuvre de réformes telles que: la suppression des subventions; la libéralisation du commerce des engrais, pesticides, produits et matériels vétérinaires, provendes; la mise en place d’une nouvelle législation phytosanitaire; et la privatisation des services de santé animale. Les seuls Offices professionnels restant à ce jour opérationnels sont l’*Office céréalier* (avec les greniers villageois) et l’*Office national du cacao et du café* (ONCC).

I.32. En matière de développement des infrastructures routières, l’Etat, jusqu’à la crise économique à la fin des années 1980, s’était impliqué dans l’entretien du réseau par des travaux en

régie. Avec la crise économique et afin de rationaliser l’impact de son action, la politique suivie par le gouvernement est désormais basée sur:

- La privatisation des opérations d’entretien; les relevés de dégradation, l’exécution des travaux et leur contrôle sont des tâches réservées aux PME et bureaux d’études techniques privés.
- Le recentrage des activités du MINTP sur les missions de planification, de programmation, de coordination et d’évaluation des politiques. En ce qui concerne le réseau rural, ces missions sont dévolues à la Cellule des routes rurales (Direction des routes) pour les financements extérieurs, et aux services traditionnels décentralisés (délégations provinciales, subdivisions départementales) pour ce qui concerne le budget de l’Etat. La réhabilitation des routes rurales relève dans ce cas des subdivisions des routes et des communes rurales. L’insuffisance des moyens alloués amène à requérir l’implication des populations locales dans l’entretien du réseau après la réhabilitation.

I.33. Néanmoins, cette politique routière se heurte à de nombreuses contraintes. Les entreprises privées camerounaises ne disposent pas de ressources techniques et financières suffisantes pour intervenir efficacement dans le secteur. Par ailleurs, le secteur privé est pénalisé par les délais trop longs de passation des marchés avec le MINTP, ce qui conduit à une sous-consommation des crédits alloués alors que ceux-ci sont déjà insuffisants.

I.34. En matière de financement rural, il n’y a pas de véritable banque spécialisée en crédit pour le secteur agricole et rural depuis la liquidation du *Crédit agricole du Cameroun* (CAC) en 1997. Par contre, le financement rural est de plus en plus assuré par le biais de systèmes financiers décentralisés (SFD), se développant le plus souvent sur une base mutualiste privilégiant l’épargne préalable au crédit. Il existe également de nombreuses formules de micro-crédit proposées par des organismes publics et privés (caisses, coopératives, unions), tels que: COOPEC, CVECA, CAMCULL, MCC, FIMAC. L’*Association camerounaise des institutions de micro-finance* (ACIM) fédère au niveau national les intervenants du domaine de la micro-finance, lequel est appuyé notamment depuis 2000 par le projet PPMF.

I.35. Le dispositif législatif et institutionnel dans le domaine foncier est devenu inadapté au regard des capacités d’intervention de l’Etat. Globalement, la disponibilité des ressources foncières au Cameroun ne constitue pas une contrainte majeure. Toutefois l’accès à la terre varie sensiblement selon les zones du pays, et parfois des tensions foncières ont pu être observées dans le nord et dans le sud. Le diagnostic sélectif des contraintes foncières élaboré dans le cadre des études de la *Revue du secteur rural* en 2002 a permis de dresser une esquisse de certaines actions de sécurisation foncière. Elles portent notamment sur la formalisation écrite des transactions foncières (extrême-nord), la clarification foncière par la démarcation de terroirs (sud-est Bénoué), la régulation de conflits agro-pastoraux par la préservation de parcours et la régulation foncière d’aménagements concertés de terroirs par une commission paritaire.

I.36. Le mouvement associatif est actuellement en plein essor (organisations professionnelles et interprofessionnelles, telles que: OPA, GIC, GIE; OP de type communautaire; ONG). Depuis 1990, l’Etat camerounais a mis en place une réglementation favorisant l’émergence d’organisations paysannes et de producteurs.<sup>19</sup> Ces organisations professionnelles sont inégalement réparties sur le

<sup>19</sup> Loi du 19 décembre 1990 sur la liberté d’association; loi du 14 août 1992 sur les sociétés coopératives et les groupes d’initiative commune (GIC); loi de 1993 sur les groupements d’intérêt économique (GIE).

territoire: fortement concentrées dans les zones proches des centres urbains et faciles d’accès, elles sont peu présentes dans l’arrière-pays.

I.37. Les faiblesses de ces organisations portent essentiellement sur la fragilité de leur base socio-économique et l’insuffisance de leurs capacités techniques et ressources financières. Le *Projet d’appui aux stratégies paysannes et à la professionnalisation de l’agriculture (ASPPA)* qui bénéficie de l’appui de la coopération française et la *Cellule de promotion de l’organisation professionnelle agricole (PROMOPA)* concourent au renforcement des capacités de ces OP et ce sont le plus souvent des ONG qui apportent l’appui en termes d’animation et de formation. Le développement massif de ces ONG depuis 1990 a amené le gouvernement à promulguer en 1999 une loi réglementant leur constitution et fonctionnement. L’offre actuelle de services des ONG couvre l’ensemble des activités et des provinces. On recense plus d’une centaine d’ONG intervenant spécifiquement en matière de développement rural, dont une quinzaine d’ONG internationales et quelques ONG nationales bénéficiant du soutien des bailleurs de fonds. Le manque d’accès à l’information et l’absence de personnel qualifié sont les deux principales contraintes auxquelles sont confrontées les opérations des ONG.

I.38. La poursuite de la démarche de décentralisation engagée au cours des dernières années demeure un des objectifs du gouvernement, notamment dans le cadre du renforcement institutionnel et de la gouvernance. Sur la base de l’expérience capitalisée avec les projets financés par l’Union européenne, la France et l’Allemagne, les appuis prévus portent sur: le renforcement des capacités institutionnelles et financières décentralisées; le renforcement de la capacité de participation des communautés et des acteurs non publics au développement local; l’amélioration du cadre de vie et de la disponibilité des équipements socio collectifs pour les communautés rurales. L’objectif final visé est de réduire ainsi les disparités régionales en matière de services sociaux et de mettre en valeur le potentiel de croissance du secteur agricole et rural au niveau des régions dans une perspective de développement durable.

## **E. Cadre stratégique**

### **(i) Stratégie et objectifs du gouvernement**

I.39. La stratégie générale du gouvernement<sup>20</sup> consiste à consolider les résultats enregistrés et relancer l’économie à travers la poursuite de l’assainissement des finances publiques et des réformes structurelles, le développement des infrastructures et le renforcement des capacités de bonne utilisation des ressources.<sup>21</sup> Le secteur rural est appelé à jouer un rôle de premier plan pour consolider la politique économique à moyen terme. L’effet d’entraînement attendu sur l’économie nationale est d’autant plus fort que le secteur représente un poids important dans l’économie nationale, la principale source d’emplois et d’approvisionnement alimentaire et de recettes en devises en dehors des hydrocarbures.

I.40. Dans le contexte du cadre stratégique, le gouvernement<sup>22</sup> a fixé un certain nombre d’objectifs pour le secteur agricole et des questions transversales qui doivent permettre au pays d’atteindre les objectifs généraux en matière de réduction de la pauvreté, de la faim et de l’insécurité alimentaire.

<sup>20</sup> Lettre de politique économique générale triennale 2000/2003 du gouvernement camerounais dans le cadre de la Facilité renforcée pour la croissance et la réduction de la pauvreté, 2000.

<sup>21</sup> Circulaire n°001 CAB/PR du 27 février 2001 relative à la préparation du budget de l’Etat pour l’exercice 2001/2002.

<sup>22</sup> DSRP, 2003.

Pour le secteur agricole, le gouvernement s’est donné, pour les dix prochaines années, les objectifs quantitatifs suivants:

- un taux de croissance annuel de la production agricole générale de 4%;
- un taux de croissance annuel des produits d’élevage de 3,2%;
- un taux de croissance annuel des produits primaires destinés à l’exportation ou à l’approvisionnement des agro-industries de 5%.

I.41. Les principaux documents stratégiques et de programmes spécifiques à l’agriculture et au développement rural, ou ayant des implications importantes pour le développement de ce secteur, sont présentés ci-après.

I.42. **Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP, 2003).** Le DSRP représente un cadre intégré de développement pour des stratégies macroéconomiques et sectorielles, destiné à améliorer la croissance économique, à réduire la pauvreté et à atteindre les objectifs de développement du millénaire (ODM). Suivant les développements sectoriels précédents, la croissance du PIB devrait être soutenue. Son taux passerait de 4,5% aujourd’hui, à 6% en 2006 et se stabiliserait à 7% sur la période 2008–2015, soit une croissance moyenne annuelle de 6% et un gain net d’environ un point et demi par rapport aux années 1999–2002.

I.43. Cette croissance n’est cependant pas suffisante pour rattraper le « déficit social » accumulé au cours de la dernière décennie. Par conséquent, pour réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire, le gouvernement a identifié les domaines prioritaires suivants: la diversification de l’économie, le développement des zones rurales et du secteur agricole, le renforcement du secteur privé, le développement des infrastructures de base, l’exploitation des ressources naturelles en préservant l’environnement, l’accélération de l’intégration régionale dans le cadre de la CEMAC, le renforcement du secteur social et la prise en compte des groupes vulnérables, l’amélioration des institutions et de la gouvernance.

I.44. **Document de stratégie de développement du secteur rural (DSDSR, 2002).** Dans ses efforts de maintien d’une croissance forte, durable et équitable du secteur axée sur: (i) la réduction de la pauvreté; (ii) la satisfaction d’une demande alimentaire nationale en forte expansion; (iii) l’intégration dans les marchés internationaux et sous-régionaux; et (iv) la pérennité des performances du secteur à long terme, le gouvernement a élaboré une stratégie intégrée de développement rural bâtie autour des quatre grands axes stratégiques suivants:

- *La modernisation de l’appareil de production* qui consiste à: (i) rendre accessibles et disponibles les facteurs de production (terre, eau, intrants), notamment aux populations rurales les plus défavorisées; (ii) promouvoir l’accès aux innovations techniques à travers le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation; et (iii) développer la compétitivité des filières de production. Un accent particulier sera mis sur l’agriculture paysanne et le développement des petites et moyennes entreprises agricoles.
- *La restructuration du cadre institutionnel* qui vise à consolider la politique de professionnalisation du secteur rural afin que les producteurs agricoles, les éleveurs et les pêcheurs acquièrent les capacités de s’organiser de façon autonome autour d’objectifs conformes à leurs priorités et à leurs intérêts.
- *L’amélioration du cadre incitatif* dont le but est de promouvoir en partenariat avec le secteur privé, les bases d’un meilleur fonctionnement des mécanismes de marché en vue

d’améliorer l’accès des producteurs ruraux aux exigences de la demande, aux nouvelles technologies et au marché financier.

- *La gestion durable des ressources naturelles* qui vise à organiser et encourager les initiatives privées et communautaires en faveur d’un développement respectueux de l’environnement à travers, notamment, une gestion coordonnée et concertée des ressources naturelles renouvelables entre les différentes parties prenantes.

I.45. Pour les besoins de sa mise en œuvre, la SDSR a été dotée d’un « *cadre conceptuel d’exécution* » qui s’articule autour des cinq axes opérationnels suivants:

- le développement local;
- le développement des productions;
- l’appui institutionnel;
- l’exploitation durable des ressources naturelles;
- les structures, mécanismes et modalités de financement du secteur rural.

I.46. Suite à l’élaboration du DSDSR en mai 2002, une table ronde regroupant les principaux bailleurs s’est tenue en avril 2003 à Yaoundé, dans le but de rechercher l’expression formelle de leur adhésion à la stratégie de développement rural, et leur positionnement par rapport aux différents programmes de mise en œuvre. Cependant, compte tenu de l’ampleur des défis à relever, l’engagement des bailleurs de fonds et les capacités de l’Etat sur le moyen terme demeurent en deçà des besoins de financement du secteur. Par ailleurs, l’appropriation de la stratégie et de son cadre opérationnel demeure un défi à relever autant pour les services de l’Etat chargés du développement rural que pour les populations à la base.

I.47. ***Stratégie sectorielle de l’élevage, des pêches et des industries animales (2002)***. La stratégie du sous-secteur de l’élevage, des pêches et des industries animales s’inscrit dans la stratégie globale de réduction de la pauvreté du gouvernement et s’appuie sur les 4 axes stratégiques de la SDSR: (i) la modernisation de l’appareil de production; (ii) la restructuration du cadre institutionnel; (iii) l’amélioration du cadre incitatif; et (iv) la gestion durable des ressources naturelles. Ces axes sont déclinés notamment autour d’un meilleur accès aux intrants et le développement des filières, la privatisation des opérations de production et le recentrage de l’Etat sur ses fonctions régaliennes, l’amélioration du cadre réglementaire et économique, la gestion participative de l’espace rural et des ressources naturelles.

I.48. ***Déclaration de Yaoundé (2003)***. Le pays est également signataire de la déclaration de Yaoundé, formulée à l’occasion de la Table ronde des bailleurs de fonds en juillet 2003, qui vise le développement durable des forêts et de la faune sauvage, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité et de la sécurité alimentaire dans le Bassin du Congo. Cette déclaration fait partie de l’initiative américaine lancée à l’occasion de la conférence de Rio+10 et intitulée « *Initiative de partenariat pour les forêts du bassin du Congo* ». Le programme a pour but d’appuyer la gestion de 10 millions d’hectares de parcs nationaux et d’aires protégées, ainsi que la gestion intégrée de 20 millions d’hectares de forêts productives.

(ii) *Stratégies d’appui des bailleurs de fonds*

I.49. Les secteurs d’intervention des principaux bailleurs du Cameroun sont présentés de manière synoptique en annexe 2. La stratégie de ceux engagés plus fortement dans le secteur agricole et rural est rappelée brièvement ci-dessous.

I.50. **Banque mondiale.** En plus du PNVRA mentionné plus haut, la Banque mondiale a participé en 2002 à la RSR et à la formulation des axes stratégiques du DSDSR. Le document de *Stratégie d’aide au pays* (SAP) pour la période 2004–2006 a été adopté en août 2003. Cette stratégie répond aux objectifs à long terme de réduction de la pauvreté du gouvernement en s’appuyant sur deux piliers principaux: (i) le renforcement du cadre institutionnel en vue d’améliorer l’efficacité des mesures de réduction de la pauvreté; et (ii) l’appui au développement du secteur privé pour diversifier l’économie et accélérer la croissance. Les interventions de la Banque mondiale pour le futur sont essentiellement concentrées sur le développement participatif et communautaire, l’environnement et les forêts ainsi que les transports autour des programmes PNDP, PSFE et PTMR, présentés plus bas.

I.51. **Banque africaine de développement (BAD).** Les principales interventions de la BAD concernent actuellement: l’appui à la mise en œuvre du PSSA; le projet de développement intégré de la Province du Sud-est; le projet de développement participatif dans la région de Rumpi; le projet de développement de l’élevage et de la pêche dans la Province du Sud-est (en collaboration avec la BADEA); le renforcement des capacités institutionnelles et financières de l’IRAD; et l’appui à la gouvernance. Le *Document de stratégie de pays* (DSP) est en cours d’élaboration.

I.52. **Union européenne (UE).** La stratégie de l’UE s’appuie sur le cadre général fourni par le processus du DSRP et l’initiative PPTE et vise à soutenir les réformes économiques et structurelles engagées par le gouvernement ainsi que des politiques sectorielles liées à l’appui aux filières (Stabex) et la réduction de la pauvreté. Au titre des appuis prévus dans la dotation du 9<sup>e</sup> FED, les appuis seront concentrés sur deux domaines prioritaires, le secteur des transports et le soutien macro-économique et institutionnel à la mise en œuvre de la SRP. En dehors des domaines de concentration, la CE fournira des appuis spécifiques dans des secteurs transversaux, en particulier la protection de l’environnement et le renforcement des capacités institutionnelles.

I.53. **Fonds international pour le développement agricole (FIDA).** Les interventions actuelles du FIDA sont orientées autour du PPMF (voir ci-dessous), d’un *Programme d’appui au développement communautaire* (PADC) et d’un *Programme de développement des racines et tubercules* (PNDRT). Un nouveau *Document d’options stratégiques de pays* (DOSP) doit être élaboré dans le courant de l’année 2004.

I.54. Les **Nations Unies** ont élaboré en 2002 un *Plan cadre des Nations Unies pour l’aide au développement* (PNUAD) pour mettre en évidence le rôle que le Système des Nations unies peut jouer pour aider les pays à atteindre les ODM. Ce plan vise en priorité la réduction de la pauvreté et de la faim, la réduction des maladies endémiques et de la mortalité périnatale et infantile, le renforcement des droits des femmes et l’accès égalitaire à l’éducation, l’accès à l’information et l’amélioration des perspectives d’emploi pour les jeunes. Le secteur du développement rural doit jouer un rôle clé pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire, de réduction de la faim et de préservation de l’environnement.

I.55. La **FAO**, en complémentarité de son appui à la mise en œuvre du PRSA et du PSSA, est en train de réviser le document de *Stratégie pour le développement agricole – horizon 2010* pour l’élargir à l’horizon 2015. Ce document est une étape préliminaire dans le processus de développement de la stratégie nationale pour le suivi des recommandations du Sommet mondial de l’alimentation. Dans ce

cadre, la FAO apporte son appui et son expérience dans le domaine de programmes de développement des secteurs de l’agriculture et de la forêt.

I.56. **Coopération allemande.** Les projets mis en œuvre par la coopération allemande (GTZ) s’inscrivent dans quatre domaines prioritaires qui sont (i) l’environnement; (ii) la santé; (iii) le transport; et (iv) la décentralisation, le développement communautaire et la gouvernance. Dans le secteur rural, l’Allemagne appuie plusieurs projets de protection durable des écosystèmes forestiers et des ressources naturelles, d’appui à l’auto-promotion des organisations paysannes et au développement communautaire et de réorganisation de la stratégie phytosanitaire.

I.57. **Coopération française.** Les principales interventions actuelles de la France dans le secteur rural portent sur l’appui: (i) aux stratégies paysannes et à la professionnalisation de l’agriculture; (ii) à la décentralisation et au renforcement des infrastructures rurales; (iii) au renforcement des capacités de la recherche agronomique; et (iv) au renforcement institutionnel du MINAGRI, du MINEPIA, du MINEF. Dans le cadre de l’initiative PPTE, et à l’instar d’autres bailleurs de fonds, la France a décidé d’annuler, au point d’achèvement prévu en 2004, ses créances dues au titre de l’APD bilatérale. Les fonds libérés seront utilisés pour le financement de programmes et projets de lutte contre la pauvreté dans le cadre de *Contrats triennaux de désendettement et de développement (C2D)* négociés entre les deux pays.

### **(iii) Principaux programmes et projets en cours et en préparation**

I.58. Le *Programme national de gouvernance (PNG)*, élaboré à partir de 1996 dans le cadre d’un processus participatif associant toutes les composantes de la société camerounaise, a été mis en œuvre à la fin de l’année 2000 avec l’appui de la communauté des bailleurs de fonds. Il s’articule autour de sept grands axes, à savoir: (i) l’assainissement du circuit des dépenses publiques; (ii) le renforcement de la gestion des secteurs sociaux; (iii) la réforme du système de passation des marchés publics; (iv) le renforcement de l’Etat de droit et de la sécurité juridique des investissements; (v) l’amélioration de l’information du citoyen sur la gestion des biens publics; (vi) l’intensification de la lutte contre la corruption; et (vii) la mise en œuvre de programmes pilotes au niveau communautaire sous la gestion décentralisée des collectivités territoriales.

I.59. *Fonds national de l’emploi (FNE) et Programme d’appui au développement des emplois ruraux (PADER)*. Dans le cadre de sa mission de promotion de l’emploi et de lutte contre la pauvreté, Le FNE s’est engagé depuis une dizaine d’années à appuyer les activités du monde rural en apportant à ses acteurs la formation et les moyens matériels et financiers nécessaires pour une production plus rentable. Tous ces appuis sont fournis à travers le PADER.

I.60. Le *Programme national de développement participatif (PNDP)* s’inscrit dans la stratégie intégrée de développement rural et dans le cadre du processus progressif de décentralisation. Il compte développer une synergie fonctionnelle de partenariats entre les communautés à la base, l’Etat, la société civile, les ONG et les bailleurs de fonds. Les communautés rurales représentent le principal groupe cible du programme, les autres parties prenantes bénéficient d’un renforcement des capacités leur permettant d’assurer la mise en œuvre et un suivi efficace du programme. Le PNDP vise à promouvoir un développement équitable, efficace et durable au sein des populations rurales. Le programme, qui doit s’étendre progressivement en 15 ans sur l’ensemble du territoire national, s’appuiera sur un *Fonds d’appui au développement des communautés rurales (FADCR)*. Ce fonds permettra de co-financer les infrastructures en milieu rural, les micro-projets et les activités initiés par les quartiers, les communautés villageoises et autres acteurs de la société civile, sur la base de « *Plans*

de Développement Communaux » élaborés selon une approche participative et après approbation par un Comité paritaire communal.

I.61. Le *Programme d’appui au développement communautaire* (PADC) qui est un programme financé par le FIDA. Ce programme concerne: (i) les micro infrastructures communautaires; (ii) l’appui aux activités génératrices de revenus; et (iii) le renforcement des capacités. La phase pilote actuelle qui couvre les provinces du Centre et de l’Extrême-nord est appelée à s’étendre sur l’ensemble du pays au bout de sept ans.

I.62. Le *Projet d’appui au programme national de la micro-finance* (PPMF), mis en place en novembre 2000, est l’aboutissement de négociations conclues en novembre 1999 entre le gouvernement du Cameroun et le FIDA pour un montant de 8 050 000 DTS, soit environ 7 milliards de FCFA sur six ans. Il a pour vocation de faciliter le développement des institutions de micro-finance (IMF) pour permettre aux opérateurs économiques du secteur informel ainsi qu’aux couches les plus défavorisées d’accéder aux services financiers de qualité (et de proximité) répondant à leurs besoins et d’assurer leur pérennité. Il doit mettre en œuvre un système efficace de réglementation et de supervision des IMF et leur faciliter la maîtrise de la réglementation COBAC en cours de diffusion.

I.63. Le *Programme sectoriel forêts/environnement* (PSFE) est un programme national ouvert au financement de tous les bailleurs de fonds, ainsi qu’aux contributions de la société civile et des ONG, qui vise à la mise en place d’un cadre cohérent pour toutes les interventions concourant à la réalisation des objectifs de la politique forestière et faunique du pays. A travers le PSFE, le gouvernement voudrait disposer d’un « tableau de bord » qui lui permette d’assurer un bon suivi et un contrôle efficace des activités forestières et environnementales en imprimant une dynamique d’ensemble aux efforts isolés que représentent les projets et en veillant à ce que ces projets cadrent avec les objectifs de développement du pays. Parmi les axes d’intervention du PSFE, une priorité est donnée au développement des forêts communautaires, à la gestion durable des produits non ligneux et à la chasse.

I.64. Le *Programme des transports en milieu rural* (PTMR). Placé sous la coordination de la Cellule des routes rurales à la Direction des routes du MINTP, il constitue le cadre de référence des investissements routiers au Cameroun et est appuyé par les partenaires traditionnels au développement ainsi que par l’Initiative pour la gestion des routes<sup>23</sup>. A ce titre, il centralise et assure le suivi de l’exécution de tous les financements extérieurs destinés au secteur rural. Parmi les principaux bailleurs de fonds enregistrés au cours de l’année 2003, on peut citer:

- le FED, à travers les fonds Stabex: 13,2 milliards FCFA pour les routes des zones cacao-café, et 1,7 milliards FCFA pour les routes de la plaine Tikar;
- l’AFD: 7,5 milliards FCFA pour les routes cacao-café du département de la Lékoué, ainsi que le financement des études dans les zones côtières;
- la BID: 15 milliards pour les provinces de l’Est, de l’Adamaoua et du Sud-ouest;
- la Banque mondiale – Programme sectoriel des transports: 3,3 milliards FCFA pour les routes de la province du Nord-ouest;
- les fonds PPTE: 8,5 milliards de FCFA pour l’entretien du réseau routier rural divers.

<sup>23</sup> Road Management Initiative, RMI.

I.65. Le *Programme national de développement des racines et tubercules* (PNDRT) est principalement appuyé par le FIDA, avec la contribution des fonds PPTTE. A travers une approche « *market driven* », le PNDRT entend toucher 6 000 villages pour un effectif de 120 000 familles réunies en groupements professionnels. Il s’intéresse ainsi au renforcement des capacités, aux infrastructures de commercialisation et de transformation, ainsi qu’à l’amélioration de la productivité. Son champ d’action concerne les 8 provinces méridionales du pays, principales productrices des racines et tubercules.

I.66. *Programme régional de sécurité alimentaire* (PRSA – CEMAC, 2002). Sur le plan régional, le gouvernement s’est engagé à mettre en œuvre une stratégie générale d’ouverture des marchés et de coopération dans le cadre de la CEMAC. La coopération comprend l’harmonisation des réglementations financières et l’amélioration des systèmes de communication, notamment les routes entre pays. Dans le cadre de la CEMAC, le Cameroun a également adhéré à la *Stratégie régionale pour la sécurité alimentaire et le développement agricole* (SRSADA) qui a été formulée avec l’appui de la FAO en 2002 et adoptée par la Conférence des Ministres en 2003. La SRSADA devrait contribuer à renforcer le *Programme spécial pour la sécurité alimentaire* (PSSA), à la formulation de la politique agricole générale au niveau régional, à l’amélioration de la compétitivité générale de la région par rapport aux autres parties du monde, à augmenter les capacités nationales et régionales en matière de négociations commerciales globales.

I.67. Le *Programme spécial pour la sécurité alimentaire* (PSSA), lancé en 2002, couvre trois provinces, soit 10 sites dont quatre en zone périurbaine et six en zone rurale. Il comprend quatre composantes: (i) intensification; (ii) diversification; (iii) maîtrise de l’eau; et (iv) analyse et résolution des contraintes. Actuellement en phase pilote, il apporte son appui pour la production de maïs, de manioc, de légumes, de produits d’élevage (volaille, petits ruminants et porcins), ainsi que pour la pisciculture, à environ 1 200 producteurs constitués en groupements et unions. Il bénéficie des appuis de la BAD pour un montant d’un million de \$EU et de la FAO.<sup>24</sup>

I.68. Les programmes et projets en cours de démarrage ou de réalisation et leur corrélation avec les axes stratégiques du DSDSR et du PDDAA sont listés en annexes 3 et 4. L’examen du tableau en annexe 3 montre que les quatre axes du DSDRR sont pris en compte par ces programmes et projets. Néanmoins, les réévaluations récentes des stratégies opérées par les principaux bailleurs de fonds montrent une tendance à leur désengagement des domaines productifs du secteur rural au profit de secteurs transversaux que sont la gouvernance, l’appui à la décentralisation et au renforcement des collectivités locale, le développement participatif et le renforcement des organisations paysannes. Le secteur des forêts et de l’environnement, des infrastructures rurales, de la microfinance, de la lutte contre le VIH/SIDA restent cependant des domaines de concentration des ADP. En ce qui concerne les axes stratégiques du PDDAA, les programmes et projets se répartissent de manière assez équilibrée entre les quatre piliers.

#### (iv) *Leçons tirées de l’expérience*

I.69. De nombreuses réformes et projets ont été engagés depuis une dizaine d’années dans le secteur agricole et rural: restructuration des entreprises publiques, libéralisation de la commercialisation et en particulier du commerce des intrants agricoles, promotion du mouvement coopératif et des

<sup>24</sup> À travers les projets: PCT/CMR/0065 « *Assistance à la composante maîtrise de l’eau* », pour un montant de 335 000 \$EU; PCT/CMR/2902 (D) « *Appui à la multiplication et diffusion du matériel végétal amélioré du manioc dans le cadre du PSSA* » pour un montant de 310 000 \$EU; et PCT/CMR/2903 « *Appui à la composante diversification du PSSA* » pour un montant de 391 000 \$EU.

organisations professionnelle, développement des systèmes de micro-finance, etc. Tout en permettant une certaine reprise de la croissance à partir de 1994 en raison du réajustement monétaire, les résultats restent toutefois encore insuffisants au regard des attentes de l’économie nationale. Les principales contraintes à une meilleure exploitation des potentialités du secteur agricole demeurent: le cadre institutionnel encore insuffisamment adapté au nouveau contexte de libéralisation du secteur, la faiblesse des investissements privés nationaux et étrangers, le retard apporté dans la restructuration des entreprises publiques et la productivité insuffisante des petites exploitations traditionnelles aggravée dans certaines régions par un vieillissement structurel (non renouvellement des plantations, baisse de la fertilité, émigration des jeunes).

I.70. Les projets gouvernementaux mis en œuvre dans le secteur agricole et rural n’ont pas eu les résultats escomptés en raison essentiellement de: (i) l’absence de concertation et/ou de répartition des responsabilités entre les différents ministères et structures intervenant dans le secteur; (ii) le manque de cohérence et d’harmonisation des plans d’action de développement définis dans les différents programmes; (iii) le déficit de prise en compte des besoins réels des populations et d’une approche véritablement participative impliquant les communautés et acteurs locaux; (iv) l’insuffisance des ressources nationales allouées pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement; (v) les faibles capacités techniques nationales pour assurer le suivi des activités; (vi) le manque de transparence dans la gestion des ressources. Il y a par conséquent un certain scepticisme chez les acteurs non gouvernementaux quant au désir d’ouverture véritable de ces types d’intervention.

I.71. Face à cette situation, en ce qui concerne l’organisation et les modalités de mise en œuvre des programmes, projets et opérations dans le secteur rural, le DSDSR préconise la décentralisation, la subsidiarité et le recours à la contractualisation à travers des appuis substantiels de l’Etat aux structures et organismes privés; le renforcement des capacités à tous les niveaux d’intervention et l’implication des bénéficiaires dans les processus développés. Le renforcement du rôle de l’*Agence de régulation des marchés publics (ARMP)*<sup>25</sup> et l’adoption du PNG ont permis une transparence accrue et une plus grande efficacité dans la passation des marchés publics. Le programme d’investissement proposé dans le cadre du NEPAD devra s’appuyer sur ces options gouvernementales pour pallier les insuffisances constatées et relancer la croissance durable du secteur.

---

<sup>25</sup> Toutes les étapes de passation des marchés publics obéissent à une procédure rigoureusement définie en présence d’observateurs indépendants agréés et désignés par l’ARMP.

## II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

### A. Contraintes générales

II.1. Sur le plan macroéconomique, le pays doit faire face à de sérieux problèmes qui sont: (i) le niveau élevé de l’endettement extérieur et la baisse des cours des produits d’exportation; (ii) le phénomène rapide d’urbanisation qui diverte des ressources humaines dynamiques de la campagne vers la ville; (iii) le taux de prévalence élevé du VIH/SIDA qui frappe particulièrement les tranches de population en âge de travailler; et (iv) la faiblesse des infrastructures commerciales et de transport, ainsi que les crises d’énergie électrique qui entravent les perspectives de développement de tous les secteurs. En outre, la surexploitation des ressources naturelles, due à la pression démographique et la faiblesse des systèmes de gestion, est responsable de la dégradation de l’environnement et à terme, d’une exacerbation des problèmes économiques et sociaux.

II.2. Les consultations participatives menées dans le cadre de la préparation du DSRP ont mis en évidence que, parmi les causes les plus importantes à l’origine de la pauvreté, les populations — notamment en milieu rural — perçoivent les aspects suivants: (i) le manque de moyens matériels et financiers pour satisfaire les besoins de base (alimentation, logement, santé, éducation, eau potable); (ii) la libéralisation du secteur agricole effectuée sans mesures d’accompagnement adéquates; (iii) l’enclavement et le mauvais état du réseau de routes et pistes, en particulier en milieu rural; (iv) la mauvaise gouvernance et la forte prévalence de la corruption.

II.3. Les institutions internationales ont constaté que jusqu’à présent peu de progrès ont été enregistrés concernant la réduction effective de la pauvreté et que la plupart des indicateurs sociaux se sont détériorés depuis 1996 (50,5% de la population camerounaise vivant au-dessous du seuil de pauvreté et 56,7% de ménages pauvres en milieu rural). La stratégie de réponse doit s’appuyer sur le cadre général fourni par le processus du DSRP et les fonds libérés par l’initiative PPTE, en visant à soutenir le pays dans la mise en œuvre de la 2<sup>e</sup> génération de réformes économiques et structurelles et des politiques sectorielles avec un processus consultatif et participatif de la société civile.

II.4. Le processus de l’initiative PPTE, démarré fin 2000 et devant atteindre le point d’achèvement au cours de cette année, a pris un retard important dans le rythme d’approbation des projets, à cause de problèmes de coordination du processus en matière de formulation et de présentation adéquates des projets, de leur sélection et de décaissement des fonds. Fin 2002, 30 milliards de FCFA avaient été soumis à l’approbation du *Comité consultatif et de suivi* (CCS), soit environ 25% du montant total disponible qui représentent plus de 120 milliards de FCFA.

II.5. De manière générale, le taux de consommation des crédits disponibles dans le cadre de l’aide publique au développement (APD) reste faible. Il est passé entre 1996 et 1998 de 7 à 15,5%, mais stagne depuis autour de 17% suite notamment aux contrôles de plus en plus rigoureux des déboursements, corollaire des exigences accrues en matière de gouvernance qui font désormais partie des pré-requis attendus par la communauté internationale et les priorités du gouvernement.<sup>26</sup>

II.6. La coordination entre les bailleurs de fonds et les ministères sectoriels impliqués dans le développement rural reste somme toute insuffisante et il n’existe pas de mécanisme fédérateur de coordination qui permettrait une meilleure articulation des politiques et stratégies sectorielles et sous-sectorielles, notamment au niveau des programmes de développement local.

<sup>26</sup> *Aide publique au développement et développement humain durable au Cameroun (1993–2000)*. PNUD

II.7. Le manque d’accès des petits exploitants à l’équipement agricole est une contrainte importante qui s’oppose à l’amélioration de la productivité agricole et à l’augmentation de la valeur des produits. L’agriculture mécanisée reste uniquement le domaine des grandes exploitations. Le *Centre national d’études et d’expérimentation du machinisme agricole* (CEEMA), mandaté pour concevoir et encourager le machinisme en agriculture, n’a pas pu remplir son mandat tant au niveau de la recherche que de la formation. L’ONG APICA est leader dans le domaine de la fabrication locale d’équipement de transformation primaire et de conservation des produits locaux. Dans les provinces du nord, des artisans fabriquent des petits équipements agricoles traditionnels. Un accès limité au crédit, en particulier au crédit à moyen terme est de loin la contrainte la plus importante au développement de la culture mécanisée.

II.8. En matière d’intrants, la demande très forte des producteurs pour des semences améliorées de qualité a jusqu’ici trouvé très peu de réponses. Le marché semencier est de façon générale, désorganisé. Les exploitants se plaignent du manque de disponibilité et des prix élevés des semences améliorées, du manque de contrôle de qualité et de la difficulté d’accès au crédit. La majorité des petits exploitants utilisent très peu d’engrais pour les mêmes raisons qu’évoquées précédemment, mais également par manque de formules d’engrais bien adaptées aux spécifications agro-écologiques et de formation des producteurs sur la façon d’utiliser les différents produits.

II.9. En production animale, le pâturage, source primaire d’alimentation du bétail, est menacé par la dégradation des terrains de pâture due à un surpâturage, aux feux de brousse non contrôlés, à l’invasion de l’agriculture dans des terres traditionnellement à vocation pastorale. Cette situation est compliquée par des restrictions sur l’accès à de grands terrains de pâturage potentiel qui sont aujourd’hui classés zones protégées par le MINEF. Subsistent également d’autres contraintes, comme le nombre insuffisant de points d’eau, la réinfestation par les glossines de zones pastorales dont elles avaient été éliminées, la difficulté d’accès aux soins vétérinaires et de mauvaises pratiques de cultures de fourrage.

II.10. Le manque de produits financiers diversifiés et accessibles en zone rurale représente une contrainte importante au développement des activités rurales. Il s’agit notamment des crédits à court terme pour financer les intrants nécessaires à la production, la récolte, la transformation et la commercialisation des produits ainsi que des crédits à moyen terme pour des investissements plus substantiels tels que les équipements agricoles ou la création de vergers. Malgré un développement remarquable, les IMF représentent une réponse limitée aux besoins de financement du monde rural

II.11. En résumé, le pays doit faire face à des problèmes d’ordre structurel qui font que les conditions de vie et d’exercice d’activités économiques se sont davantage dégradées en zone rurale qu’en zone urbaine. L’insuffisance de coordination et d’articulation des politiques et stratégies sectorielles et sous-sectorielles — en particulier au niveau local — et la faiblesse du taux de consommation des crédits sont un handicap majeur pour la réalisation de programmes de développement et d’investissement coordonnés, qui pourraient stimuler la relance et la diversification des activités économiques dans les zones rurales. La libéralisation du secteur rural sans mesures d’accompagnement appropriées n’a pas permis l’émergence d’organisations professionnelles fortes et d’opérateurs privés qualifiés, capables de fournir les services indispensables (finances, conseil technique, formation, accès aux intrants et aux marchés) au développement des productions agro-sylvo-pastorales. De même, le manque de gestion concertée pour l’accès et l’utilisation des ressources naturelles, favorise leur exploitation anarchique et destructive et limite l’évolution des systèmes de production vers des pratiques plus respectueuses de l’environnement.

## B. Défis et opportunités

II.12. Il faut s’attendre dans la prochaine décennie à une forte croissance de la population dans les zones urbaines en raison de la croissance naturelle mais également du développement de l’urbanisation. Le pays devra donc relever des défis qui sont:

- garantir l’approvisionnement en nourriture des zones urbaines;
- fournir des activités génératrices de revenus (AGR) adéquates en zones urbaines;
- ralentir l’exode rural en fournissant des revenus adéquats aux personnes dont les moyens d’existence dépendent de l’agriculture;<sup>27</sup>
- augmenter les possibilités d’activités hors agriculture pour absorber les excédents de main d’œuvre en zone rurale, et ralentir l’exode rural.

II.13. Dans ce contexte général, le défi majeur pour le secteur agricole et rural est de mettre en place un schéma de développement viable dans lequel la préservation de l’environnement, la croissance économique et l’amélioration du bien être social vont de pair. La diversification de la production agricole, tant pour les marchés intérieurs que pour les marchés d’exportation, est une condition nécessaire pour atteindre une plus grande stabilité en matière de disponibilité de nourriture et de revenus agricoles. Enfin, les mutations de l’environnement international appellent à une plus grande intégration de l’agriculture nationale dans le contexte mondial avec, pour conséquence, une réforme substantielle des politiques et pour objectifs: (i) le renforcement de la coopération avec les pays voisins; (ii) l’amélioration de la compétitivité du secteur; et (iii) la mise en place de systèmes de sécurité pour prévenir et amortir les chocs et les catastrophes pour les groupes et les régions les plus vulnérables. D’une manière plus détaillée, l’analyse du bilan contraintes/opportunités permet de dégager les perspectives stratégiques suivantes.

II.14. **Macro-économie.** À court terme, les perspectives de développement macroéconomique de 2003 seront marquées, comme pour les années précédentes, par le déclin du secteur pétrolier (-5%), avec une forte incertitude sur les cours du pétrole jusqu’au dénouement de la crise iraquienne. Du côté de la demande, l’impulsion continuera de provenir des dépenses publiques dans le contexte des ressources PPT. L’inflation, qui s’est accélérée au cours des deux derniers exercices budgétaires à cause de la hausse des prix des produits vivriers, devrait s’amoinrir pour se situer autour de 3% pour l’année 2003, grâce à une meilleure performance dans la production et la commercialisation des produits vivriers.<sup>28</sup> Au total, on prévoit un taux de croissance de l’ordre de 4,5% pour l’année 2003, soit un léger fléchissement par rapport aux performances des cinq dernières années (4,7%).

II.15. À moyen terme, si le fléchissement du taux de croissance (de 4,8% en 2000 à 4,5% en 2003) se maintenait, l’atteinte des objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté risquerait d’être compromise. Le déclin du secteur pétrolier, s’il n’était pas vite compensé par un regain de compétitivité dans le secteur non pétrolier, conduirait dans le même horizon à l’essoufflement de la croissance, ramenant le taux moyen annuel autour de 4,5%, voire moins. Aussi, sans diversification de l’économie, la croissance demeurera volatile comme par le passé, contribuant à la vulnérabilité économique des populations. En cas de chocs contraires ou de persistance des problèmes structurels

<sup>27</sup> Voir FAO “*Concept Note on Review and Update of National Policies and Strategies for Food Security and Agricultural Development*”. FAO, juillet 2003.

<sup>28</sup> Il est à noter que l’indice harmonisé CEMAC montre que l’indice actuel majore l’inflation à cause du poids excessif accordé à l’alimentation.

qui entravent la compétitivité, le taux de croissance dévierait négativement de cette trajectoire, ce qui pourrait conduire à la contraction du revenu par tête et à l’aggravation de la pauvreté.<sup>29</sup>

II.16. **Environnement et ressources naturelles.** Le Cameroun dispose d’une diversité écologique remarquable. Près de 90% des écosystèmes africains y sont représentés et se répartissent entre zones sahélienne, soudanienne, forestière, montagnarde, marine et côtière. La mise en valeur de ces écosystèmes s’est toujours faite de manière disparate avec comme conséquence, la détérioration d’importants écosystèmes au cours des dernières décennies. Cette détérioration provient essentiellement de divers phénomènes provoqués ou entretenus par l’action consciente ou inconsciente de l’homme, le braconnage, le surpâturage, les feux de brousse incontrôlés, des pratiques agro-sylvo-pastorales minières entraînant la surexploitation des ressources forestières, halieutiques, fauniques et floristiques.

II.17. Les forêts camerounaises, qui couvrent plus de 22 millions d’hectares sont exploitées depuis plusieurs décennies pour le bois d’œuvre, de service et de chauffe, mais aussi pour la faune<sup>30</sup>, d’autres produits forestiers non ligneux (PFNL) ainsi que l’agriculture à faible apport d’intrants sur défriche forestière, qui conduisent au recul de la forêt de l’ordre de 100 000 ha par an.

II.18. En vue de préserver certains écosystèmes, le Cameroun a aménagé un réseau d’aires protégées, en particulier pour la faune, qui représentait en 2002, 6 656 000 hectares, soit environ 14% du territoire national. Ce réseau comprend entre autres, dix parcs nationaux, six réserves de faune, un sanctuaire de faune, trois jardins zoologiques, trente-cinq zones d’intérêt cynégétique, dix zones d’intérêt cynégétique à gestion communautaire. Cependant, malgré l’existence de la loi-cadre relative à la gestion de l’environnement et l’adoption de la stratégie de lutte contre le braconnage, d’un plan d’action d’urgence et la mise en place d’un Comité interministériel de l’environnement, la pression sur l’environnement et la détérioration de la biodiversité restent élevées du fait que les communautés riveraines des zones protégées sont encore insuffisamment impliquées dans leur gestion.

II.19. **Production agricole.** L’agriculture reste un secteur dominant de l’économie et déterminant pour la relance de la croissance et la réduction de la pauvreté. La redynamisation des filières traditionnelles (cultures d’exportation et cultures vivrières) et le développement de nouvelles filières agricoles sont indispensables pour assurer le renforcement des capacités des exploitations familiales, l’accroissement et la stabilité des productions, la création d’emplois durables, l’aménagement concerté de l’espace rural et la gestion durable des ressources naturelles. Le développement de la transformation, encore embryonnaire en raison des faibles investissements réalisés dans le passé et d’une gestion étatique de nombre d’entreprises publiques, constitue un aspect incontournable du développement de la compétitivité des filières. La réserve de terres cultivables disponible et les besoins du marché en expansion offrent de réelles opportunités dans les domaines suivants:

- Le développement des *produits féculents*, notamment le manioc et la banane plantain, devra être axé sur: (i) l’amélioration de la productivité au champ (matériel de plantation de qualité, itinéraires techniques améliorés); (ii) la mise en marché et la transformation artisanale de ces produits (régularité de l’approvisionnement des villes, stabilisation des prix) et (iii) la promotion des PME/PMI orientées vers la transformation et l’exportation.

<sup>29</sup> Source: *Document de stratégie de réduction de la pauvreté*. Février 2003, p 106.

<sup>30</sup> La faune camerounaise, l’une des plus riches et des plus variées du continent africain, compte 409 espèces de mammifères, 183 espèces de reptiles, 849 espèces d’oiseaux, 190 espèces d’amphibiens et 39 espèces de papillons.

- Le développement de la *production céréalière* devra viser: (i) la consolidation de la production céréalière dans les systèmes de culture actuels afin de renforcer la sécurité alimentaire et le revenu des exploitants en zone soudano-sahélienne; et (ii) l’amélioration de la compétitivité sur les marchés nationaux et sous-régionaux.
- La filière *fruits et légumes* recèle un potentiel de développement important. Les mesures concernant cette filière porteront sur une meilleure exploitation des débouchés que constituent les marchés urbains intérieurs et de la sous-région et le renforcement des structures et infrastructures de conditionnement et de mise en marché.
- Les *cultures traditionnelles d’exportation* continuent à jouer un rôle moteur dans l’économie des zones rurales notamment en matière de distribution de revenus auprès des populations. Pour les filières comme le coton, le café et le cacao, ou celles où les exploitations familiales jouent un rôle important comme le palmier à huile, les actions consistent à renforcer les capacités des organisations des producteurs en matière de maîtrise des opérations de production, et d’adaptation à l’évolution des produits aux normes du marché.

II.20. Sur la base de premières analyses, les *autres filières agricoles* porteuses de croissance seraient l’horticulture, les plantes condimentaires, l’agriculture biologique et d’autres productions de niche. Leur mise en place nécessite des études plus approfondies tant au niveau des opportunités de marché que de l’organisation de la production.

II.21. **Production animale.** L’*embouche bovine* se développe actuellement autour des grandes villes de la partie septentrionale du Cameroun, grâce au tourteau de coton et à certaines cultures fourragères. La promotion de l’embouche bovine et les appuis pour développer ce type d’activités doivent viser en priorité les femmes et les jeunes dans une perspective de lutte contre la pauvreté.

II.22. La *production laitière périurbaine* se développe autour des grandes villes du nord, ainsi qu’à Bamenda, avec le développement d’un secteur semi-industriel et un secteur traditionnel de vente dans les marchés urbains (Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Bamenda). Les acteurs sont pour l’essentiel les petits éleveurs. En vue d’assurer une durabilité économique de l’activité, la structuration de la filière dans les segments de la production, la transformation et la commercialisation sont indispensables.

II.23. L’*aviculture* ainsi que l’*élevage porcin* jouent un rôle important dans l’alimentation et la constitution des revenus et de l’épargne des familles les plus modestes en zones rurale et urbaine. Un accent particulier est à accorder à ce type d’élevage — qui bénéficie d’un coût de production très faible — en appuyant l’organisation des producteurs opérant dans la filière et la sécurisation sanitaire des cheptels par l’accès aux mesures de prophylaxie appropriées.

II.24. Les marchés national et régional pour les *produits d’élevage non conventionnel* sont porteurs pour ces viandes très prisées par les consommateurs. L’élevage de ces espèces permet en outre de diminuer le prélèvement de gibiers dans leur milieu naturel et contribue ainsi à la préservation des écosystèmes. L’action portera sur l’amélioration des techniques de domestication pour une gestion rationnelle et durable de ces spéculations.

II.25. **Production halieutique et piscicole.** Tout comme l’élevage, les *pêches industrielle et artisanale* ne représentent qu’une infime part du PIB. Toutefois, le Cameroun a des atouts compétitifs non négligeables dans ces filières et les besoins des populations du pays, de la sous-région et de l’industrie agroalimentaire offrent des bonnes perspectives de croissance de la demande des produits de la pêche. Cependant, les contraintes qui freinent le développement du secteur sont: (i) la faible

professionnalisation de la filière artisanale; (ii) le coût d’acquisition élevé du matériel d’exploitation; et (iii) les difficultés de transport et de conservation des produits.

II.26. La *pisciculture*, naguère dynamique, a connu un déclin du fait des contraintes techniques et organisationnelles. Les possibilités du marché national sont pourtant intéressantes; le poisson représentant la protéine animale la plus consommée et le volume d’importation le plus important. Dans ce domaine, il s’agit de lever la contrainte technique concernant la production d’alevins et la maîtrise de la conduite des étangs.

II.27. **Production forestière.** Le gouvernement a réalisé au cours des dernières années d’importantes réformes visant à augmenter la contribution du sous-secteur forestier au PIB tout en assurant l’aménagement durable des forêts de production et la protection des autres écosystèmes naturels, ainsi que l’augmentation des recettes distribuées aux communes et communautés rurales. L’option gouvernementale de mettre un accent sur le développement des *forêts communautaires* s’est traduite par l’élaboration d’un manuel de procédures d’attribution et des normes de gestion ayant pour objectif d’assurer une gestion communautaire viable des ressources forestière et faunique. Cet objectif doit permettre aux populations riveraines de: (i) générer des revenus individuels et collectifs; (ii) pérenniser ces sources de revenus à travers l’application des plans simples de gestion et (iii) s’approprier le processus par la formation-emploi. Toutefois, en raison de la persistance de pratiques frauduleuses au niveau de l’exploitation des ressources forestière et faunique, la mise en œuvre de plans de gestion rationnels et préservant la ressource reste très difficile dans la pratique.

II.28. **Infrastructures rurales.** Le développement des infrastructures de base (réseaux routiers, transport fluvial et lacustre, réseaux téléphoniques et électriques) sont des mesures indispensables pour assurer la croissance économique et la réduction de la pauvreté, notamment dans les zones rurales enclavées.

II.29. En matière d’*infrastructures routières*, la stratégie du gouvernement prévoit, dans le cadre du renforcement économique entre les Etats de la CEMAC, le renforcement des liaisons stratégiques entre le Cameroun, le Nigeria et la RCA. En ce qui concerne l’ossature du réseau national, les actions porteront sur l’entretien du réseau existant et le prolongement de certains axes pour relier notamment les zones de production agricole aux marchés correspondants. Une attention particulière est à accorder à la mise en œuvre d’une stratégie de développement et de maintenance des pistes rurales.

II.30. Le *transport fluvial et lacustre* est fortement usité dans les zones méridionale et septentrionale du pays et constitue pour la plupart des populations de ces régions le seul moyen de communication et de transport des biens et des personnes. Les insuffisances à pallier concernent: (i) la définition d’une politique de développement cohérente de transport fluvial et lacustre; (ii) l’élaboration de programmes d’investissement pour améliorer les infrastructures d’accostage et de transbordement des marchandises; (iii) la mise en place d’un cadre législatif et réglementaire favorisant l’émergence d’opérateurs privés professionnels.

II.31. En ce qui concerne les *infrastructures de base*, le *secteur de l’énergie*, et les *télécommunications*, les réformes et les actions engagées par le gouvernement sont à poursuivre et intensifier notamment en ce qui concerne: (i) le programme d’entretien et de réhabilitation des infrastructures de base qui doit permettre de reconstituer le patrimoine dégradé; (ii) la bonne marche des agences de régulation de l’électricité, des télécommunications et des marchés publics; et (iii) la privatisation de la SNEC et de la CAMTEL.

II.32. En matière de *fiscalité*, les producteurs supportent l’entièreté des taxes sur certains intrants et les équipements agricoles<sup>31</sup> sans possibilité de les récupérer. Le poids de ces taxes, bien qu’il n’ait pas été voulu, rend l’accès aux intrants pour le petit exploitant encore plus difficile et coûteux, alors que les semences et les équipements de bonne qualité sont les instruments les plus précieux pour améliorer la productivité de la petite exploitation au Cameroun. Les taxes occultes prélevées sur la route et les marchés pénalisent les performances des systèmes de commercialisation et réduisent la compétitivité des produits agricoles, en particulier ceux qui sont périssables.<sup>32</sup>

### III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D’INVESTISSEMENT

#### A. Lignes stratégiques

III.1. Le secteur rural n’a jamais cessé d’occuper une place de premier plan dans l’économie camerounaise. Il a été particulièrement touché par la crise économique au début des années 1990 — liée entre autre à la baisse des revenus d’exportation des produits agricoles — et ne s’est pas entièrement redressé, malgré le retour à une croissance économique stable de 4,7% entre 1996 et 2001. Les fléchissements observés depuis 2002 (4,2%) et les déficits alarmants en matière de développement social montrent que l’assainissement reste précaire et la croissance trop faible pour générer suffisamment d’épargne et d’investissements, indispensables à la diversification de l’économie.

III.2. La poursuite des réformes structurelles, le renforcement du secteur social et la consolidation de la stabilité macroéconomique restent au cœur des efforts qu’entend mener le Gouvernement et sont indispensables pour attirer les investissements privés et consolider l’économie camerounaise.

#### B. Priorités d’investissement

III.3. Le développement du secteur rural fait partie du cadre stratégique du DSRP, et plus spécifiquement dans l’axe 2 concernant le renforcement de la croissance par la diversification de l’économie. Le domaine 2.1, intitulé « Développement du secteur rural » s’articule autour des actions suivantes:

- améliorer l’accès des populations paysannes aux techniques culturales modernes et à haut rendement;
- promouvoir le développement communautaire;
- promouvoir et appuyer le développement des organisations professionnelles et interprofessionnelles;
- lancer les programmes prioritaires spécifiques d’appui au développement et à l’organisation des filières prioritaires.

III.4. Pour lever les contraintes analysées au chapitre II.A et revenir à une croissance forte, durable et équitable du secteur, la Stratégie de développement du secteur rural (DSDSR) a été bâtie autour de quatre grands axes qui sont:

<sup>31</sup> Taxe sur la valeur ajoutée (18,7%) + taxe sur le chiffre d’affaires (10%).

<sup>32</sup> Selon les enquêtes qualitatives menées au cours de la préparation du DSRP.

- moderniser l’appareil de production;
- restructurer le cadre institutionnel;
- construire un cadre incitatif;
- gérer durablement les ressources naturelles.

III.5. Par ailleurs, les pays africains, dont le Cameroun, ont approuvé le volet agricole du NEPAD concrétisé par le *Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine* (PDDAA). Ce dernier s’appuie sur cinq piliers considérés comme les domaines prioritaires pour l’investissement dans le secteur rural:

- l’accroissement des superficies cultivées de manière durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l’eau;
- l’amélioration de l’infrastructure rurale et des capacités commerciales pour faciliter l’accès aux marchés;
- l’augmentation des approvisionnements alimentaires et la réduction de la faim;
- la recherche agricole et la diffusion et l’adoption de nouvelles technologies;
- l’élevage, la pêche et la forêt, qui font encore l’objet de discussion pour leur adoption comme pilier spécifique.

III.6. Les priorités d’investissement du PNIMT s’inscrivent dans les priorités définies dans le PDDAA tout en prenant en compte les axes stratégiques du DSRP et du DSDSR. Elles visent également à combler les déficits en tenant compte des interventions en cours ou programmées des bailleurs de fonds ainsi que de l’environnement socio-économique du pays décrit précédemment.

III.7. L’identification des priorités d’investissement à inscrire dans le PNIMT a été réalisée selon un processus participatif et itératif. Dans un premier temps, après avoir défini sous la coordination du point focal NEPAD du MINAGRI des ébauches de lignes directrices, une équipe nationale de consultants a parcouru cinq provinces<sup>33</sup> pour recueillir des informations complémentaires, les avis et les idées de projets auprès des organisations paysannes et des principaux acteurs privés et publics du secteur rural. A la lumière des informations recueillies sur le terrain et des axes de stratégies décrits plus haut, quatre domaines de priorité ont été définis et proposés à l’examen critique de représentants du monde paysan, du secteur privé, des ONG et des administrations du développement rural, réunis en atelier national à Yaoundé le 4 et 5 février 2004.<sup>34</sup> Les quatre domaines de priorité ainsi validés sont les suivants:

III.8. **Priorité 1: Accroissement de la production et de la productivité agricoles (axe prioritaire du PDDAA n°1, 3 & 4).** Pour faire face à la demande générale de nourriture qui va augmenter de plus de 50% au cours de cette décennie, le Cameroun doit immanquablement accroître la production et la productivité du secteur agropastoral. Les participants à l’atelier de validation ont estimé que cette priorité passait par la « *modernisation des exploitations familiales* » déclinables en cinq axes d’intervention: (i) moderniser l’appareil de production; (ii) renforcer les capacités de productions

<sup>33</sup> Littoral, Nord, Nord-ouest, Ouest, Sud-ouest.

<sup>34</sup> Le compte rendu succinct de l’atelier fait l’objet de l’annexe 5, le rapport complet d’atelier est disponible au service TCIW de la FAO.

(formation, information, etc.); (iii) structurer le milieu (organisation paysanne); (iv) renforcer les structures d’encadrement; et (v) mettre en place un mécanisme fonctionnel de financement.

III.9. A l’évaluation des actions en cours sur le terrain, les membres du groupe ont opté de concentrer l’attention sur le premier axe « *moderniser l’appareil de production* », les autres axes bénéficiant déjà d’appuis importants des bailleurs de fonds. Les facteurs déterminants à prendre en compte sont:

- l’amélioration de la gestion des ressources naturelles (sol, eau, végétation, faune...) au niveau des communautés rurales et de l’exploitation qui peuvent se traduire par des appuis aux processus et mesures de sécurisation du droit d’usage des terres agricoles, la promotion de programmes d’amélioration et de gestion durable de la fertilité des sols et de conservation des eaux du sol, la réhabilitation/aménagement de périmètres irrigués villageois et l’appui aux associations d’usagers de l’eau pour la gestion durable de l’aménagement et de la ressource en eau.
- le renforcement des capacités humaines en matière de maîtrise des techniques de production et des paramètres de gestion au niveau de l’exploitation;
- la disponibilité et l’amélioration de l’accès aux intrants à des coûts acceptables et aux équipements permettant d’augmenter la productivité du travail (travail du sol, traitement, etc.).

III.10. **Priorité 2: Renforcement des capacités de transformation, de stockage et de conservation des produits (axe prioritaire du PDDAA n°3, 4 & 5).** Cette priorité fait logiquement suite à la première. Elle a pour objet d’élargir et de sécuriser les débouchés des produits agro-sylvo-pastoraux en gommant la saisonnalité des productions, élargissant la palette des types de produits offerts et en améliorant leur qualité et leur aptitude à la conservation. Elle permet en outre de créer des emplois ainsi que des activités génératrices de revenus et de plus-values en zone rurale.

III.11. La transformation est à envisager en particulier pour les produits périssables (fruits, légumes, produits laitiers, poisson, etc.) dans le but de réduire les pertes après récolte et pour les produits pondéreux (racines, tubercules, céréales) pour diminuer les charges de transport. Elle s’applique à deux niveaux: le conditionnement et la transformation primaire des produits au niveau de l’exploitation par l’utilisation de technologies simples, maîtrisables par les producteurs et la mise en place d’unités artisanales de transformation au niveau de bassins de production, au sein de filières organisées.

III.12. Les mesures d’amélioration de la conservation et du stockage des produits sont à promouvoir à l’échelle de l’exploitation et à celle du village pour la création de stocks de sécurité alimentaire, en particulier pour les céréales en zones régulièrement déficitaires. Les unités de stockage améliorées sont également à développer pour des produits marchands comme le cacao.

III.13. Les actions de promotion de la transformation et la conservation des produits doivent être accompagnées de mesures d’amélioration de la qualité sanitaire, nutritive et organoleptique des produits. Ceci passe par l’éducation des populations, le développement de techniques de production et de transformation respectueuses de l’environnement et de la santé humaine, la mise en place de normes et de labels de qualité et de méthodes de contrôle appropriées.

III.14. **Priorité 3: Développement des infrastructures et équipements en milieu rural (axe prioritaire du PDDAA n° 2).** L’amélioration générale des infrastructures, notamment des routes et des

pistes, est une préoccupation souvent évoquée par les populations. Depuis la fin des années 1990, le gouvernement a mis en place des stratégies et programmes sectoriels concernant la réhabilitation des infrastructures routières et l’hydraulique rurale. C’est un domaine qui bénéficie également d’un soutien important des principaux bailleurs qui interviennent dans le cadre des programmes spécifiques tels que le PTMR ou le PNDP, appuyé par un fonds (FADCR) dédié au cofinancement des infrastructures en milieu rural. Les axes d’intervention qui s’inscrivent dans les priorités du PDDAA sont les suivants:

- Le développement de la production d’énergie en milieu rural pour faciliter le développement des activités commerciales et artisanales, en particulier la transformation des produits agropastoraux.
- La réhabilitation et la création de voie d’évacuation des produits agricoles dans les zones enclavées à fort potentiel agricole (en particulier pour les produits vivriers, d’élevage et de pêche). L’entretien des pistes est une question cruciale qui doit être étudiée en concertation avec les bénéficiaires au moment de la création ou de la réfection des pistes.
- L’aménagement des marchés ruraux et la mise en place des infrastructures de base nécessaires à l’amélioration de la commercialisation.

III.15. **Priorité 4: Développement de filières agricoles spécifiques (axes prioritaires du PDDAA n°2, 3, 4 & 5).** La croissance du Cameroun avant la crise reposait pour une grande part sur des filières agricoles (cacao, café, coton, fruits, hévéa, palmier à huile, etc.) bien organisées et qui ont joué un rôle moteur pour le développement du secteur rural. La chute des cours des produits d’exportation à la fin des années 1980 a mis à jour les faiblesses structurelles du secteur agricole et la nécessité de libéraliser et diversifier les filières, en prenant davantage en compte les productions vivrières. Le développement des organisations professionnelles et interprofessionnelles dans le cadre de filières spécifiques organisées sont des priorités formulées dans le DSRP. Une approche par filière permet de donner plus de poids et de responsabilités aux producteurs qui se regroupent plus facilement autour d’enjeux concrets et voient la nécessité de s’organiser pour être en mesure de discuter avec les autres acteurs et participer ainsi à l’élaboration de stratégies de production.

III.16. Les axes de développement de projets concernant cette priorité sont les suivants:

- Renforcement des capacités et de la structuration du monde rural en organisations professionnelles et interprofessionnelles en vue d’une meilleure commercialisation de leurs produits.
- Renforcement de filières porteuses telles que (i) le maïs dans les grands bassins de production ou autour des grandes provenderies (Bafoussam, Douala, Yaoundé, etc.); (ii) la viande dans l’Adamaoua et les provinces périphériques; (iii) le lait dans l’Adamaoua et le cas échéant dans le Nord-ouest; (iv) la tomate dans le département du Noun; et (v) le manioc.
- Appui à la relance sélective des cultures de rente au niveau des petites exploitations (ex. palmier à huile, hévéa) et à l’exploitation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL).

### C. Critères de sélection des projets

III.17. Les projets considérés comme éligibles au titre du PNIMT sont ceux qui obligatoirement: (i) s’inscrivent dans les axes stratégiques et domaines prioritaires retenus ci-dessus; (ii) participent directement à la réduction de la pauvreté en milieu rural et à l’amélioration des conditions cadres pour l’exercice des activités productives agricoles; et (iii) prennent en compte la spécificité régionale en respectant la vocation socio-économique des différentes régions. Enfin, les propositions de projets ont été analysées durant l’atelier pour s’assurer qu’ils répondent de façon préliminaire aux critères de sélection spécifiques ci-après:

- **Faisabilité technique et viabilité.** Ce critère est particulièrement déterminant, car il s’agit de vérifier le bien fondé technique du projet et sa viabilité en termes d’utilisation des ressources. L’existence de projets antérieurs ou conduits dans des régions similaires et ayant prouvé leur viabilité technique peut fournir des indications utiles dans ce sens. Ce critère couvre également les effets attendus sur l’environnement.
- **Faisabilité financière et économique.** Au stade de l’identification de projet, il est difficile d’avoir une idée très précise sur sa viabilité économique et financière, mais il est nécessaire d’avoir assez d’éléments justifiant de poursuivre la préparation du projet. Des budgets de culture indicatifs permettent de voir si l’introduction de techniques particulières est financièrement viable dans le contexte de prix et de marchés actuel.
- **Capacités d’absorption.** Il est particulièrement important de vérifier dans quelle mesure et à quelle échelle les institutions et les autres acteurs identifiés sont capables de mettre en œuvre l’approche et la technologie proposée. Là encore, les expériences antérieures ou similaires ont permis de se faire une opinion.
- **Synergie avec les autres programmes.** Au cours des discussions lors de l’atelier, une attention particulière a été portée à ce que les projets identifiés ne fassent pas double emploi avec des actions ou des projets en cours ou programmés et aussi à la nécessité de rechercher des synergies ou des complémentarités avec d’autres programmes/projets afin de maximiser les effets en matière de développement et les impacts positifs sur l’amélioration durable des conditions des populations rurales.

### D. Projets prioritaires sélectionnés

III.18. En dehors des critères généraux de sélection présentés plus haut, les participants à l’atelier ont proposé des critères d’éligibilité plus spécifiques aux fins de ciblage et de sélection des projets d’investissement. Ces critères, d’ordre technique, économique et sociologique, ont été agrégés et regroupés dans une matrice présentée en annexe 6. Appliqués aux propositions faites par les différents groupes de travail, ils ont permis de sélectionner quatre profils de projets d’investissement qui permettent de répondre de la manière la plus large aux préoccupations majeures qui ont été exprimées.

III.19. Les profils de projet retenus touchent directement les priorités d’investissement 1 (*Modernisation des exploitations familiales*) et 4 (*Développement de filières agricoles spécifiques*). Les priorités 2 (*Renforcement des capacités de transformation, de stockage et de conservation des produits*) et 3 (*Développement des infrastructures et équipements en milieu rural*) ne sont pas pour autant délaissées. Du fait qu’elles bénéficient d’appuis dans de nombreux projets en cours ou programmés, elles n’ont pas fait l’objet de projets spécifiques mais sont prises en compte dans les projets d’appui aux filières. L’accent mis sur l’approche filière découle de la stratégie nationale de développement rural. Elle permet de structurer des axes de production entiers et d’intervenir autant sur

les aspects infrastructures, que biens et services nécessaires à l’amélioration de la production, sans oublier le renforcement des capacités des acteurs. D’autre part, le choix des produits a été fait en raison de la forte demande qui existe à ce niveau tant au niveau national que sous-régional. Ceci permet également de rejoindre le souci d’intégration régionale qui anime la stratégie du PDDAA/NEPAD.

III.20. Les quatre profils de projet retenus au cours de l’atelier national de validation du PNIMT sont les suivants:

- modernisation des exploitations agricoles familiales;
- développement de la production de maïs;
- développement des palmeraies à huile villageoises;
- développement de la production de viande bovine.

III.21. Une réflexion très large a été menée sur la première idée de projet « *Modernisation des exploitations agricoles familiales* », mais, compte tenu de ses nombreuses ramifications et implications, elle n’a pas pu être finalisée sous forme de profil de projet bancable. Finalement, les trois derniers projets mentionnés ci-dessus ont fait l’objet d’une formulation préliminaire dont le résumé figure ci-après.

III.22. Le « *Projet d’appui au développement de la production de maïs* » vise l’amélioration des performances de la filière maïs dont la demande intérieure et extérieure est en forte croissance ces dernières années. Il couvre huit provinces du pays : Est, Centre, Sud, Ouest, Nord-ouest, Sud-ouest, Littoral et Extrême nord. Le projet cadre parfaitement avec la politique générale du gouvernement qui, pour maintenir une croissance forte, durable et équitable du secteur rural, axe ses efforts sur: (i) la réduction de la pauvreté; (ii) la satisfaction d’une demande alimentaire nationale en forte expansion; (iii) l’intégration dans les marchés internationaux et sous-régionaux; et (iv) la pérennité des performances du secteur à long terme.

III.23. D’une durée de cinq ans, le projet a pour objectif de contribuer à l’approvisionnement satisfaisant et régulier du marché intérieur et sous-régional de maïs, à travers notamment une meilleure organisation des acteurs de la filière et une amélioration significative de la compétitivité sectorielle. De manière spécifique, le projet vise à: (i) mettre sur pied une interprofession du maïs qui assurera la gestion de la filière à partir de la cinquième année; (ii) développer des activités groupées de production (approvisionnement en intrants, stockage, commercialisation, négociation); (iii) développer des activités groupées de commercialisation (stockage, commercialisation, négociation) visant à réduire les pertes après récolte, réduire la fluctuation saisonnière des prix et accroître l’accessibilité et la compétitivité des produits.

III.24. Le projet s’articule autour de quatre composantes: (i) Organisation des acteurs de la filière; (ii) Appui à la production; (iii) Appui à la commercialisation; (iv) Coordination du projet. La mise en œuvre, la gestion, le suivi et l’évaluation du projet se feront de façon participative et contractuelle. Les coûts du projet, imprévus compris, s’élèvent à 30,9 millions de \$EU. Ils seront pris en charge à 50 pour cent par les institutions de financement extérieures. Les bénéficiaires supporteront 35 pour cent des coûts du projet et le gouvernement 15 pour cent.

III.25. Le maître d’ouvrage du projet relèvera du MINAGRI. Une Unité de coordination du projet, placée sous la tutelle du MINAGRI, assurera la coordination des activités et la gestion adéquate des ressources du projet et veillera à la réalisation des objectifs fixés. L’exécution proprement dite des activités sera confiée à des prestataires de services, aux organisations professionnelles ou à des

opérateurs privés. L’organisation interprofessionnelle est appelée, en cinquième année du projet à prendre la relève de l’Unité de coordination pour gérer et coordonner les actions nécessaires à la bonne marche et la pérennité de la filière.

III.26. Le « *Projet d’appui au développement des palmeraies à huile villageoises* » a pour objet de mettre en place une filière compétitive de production d’huile de palme villageoise pour laquelle le Cameroun dispose d’avantages comparatifs indéniables. La zone de projet s’étend sur les cinq provinces situées dans la forêt humide (Centre, Sud, Sud-ouest, Littoral et Est). Le projet est en cohérence avec la politique générale du gouvernement en termes de relance et d’amélioration durable des performances du secteur rural, d’amélioration des conditions de vie de milieu rural, de la satisfaction de la demande alimentaire nationale et de l’intégration dans les marchés internationaux et sous-régionaux.

III.27. D’une durée de cinq ans, le projet a pour objectif d’améliorer durablement la compétitivité de la filière huile de palme en promouvant l’émergence d’une filière villageoise performante, organisée et intégrée dans le marché. Pour atteindre ces objectifs, les activités du projet sont basées sur trois axes majeurs: (i) l’augmentation de la production de régimes et d’huile de palme, notamment par la diffusion de matériel végétal sélectionné; (ii) la transformation villageoise et la réduction des énormes pertes entraînées par la faible technologie utilisée par les villageois; (iii) la commercialisation, grâce à une intégration accrue du secteur privé, la contractualisation et l’amélioration des relations entre agro-industries et les producteurs villageois.

III.28. Le projet s’articule autour de quatre composantes: (i) Augmentation de la production et de la productivité du palmier à huile; (ii) Développement des infrastructures et équipements, et renforcement des capacités de transformation, de stockage et de commercialisation des produits du palmier à huile; (iii) Appui à l’émergence et au renforcement d’organisations professionnelles et interprofessionnelles du palmier à huile; (iv) Gestion du projet. La mise en œuvre, la gestion, le suivi et l’évaluation du projet se feront de façon participative et contractuelle. Les coûts du projet, imprévus compris, s’élèvent à 36,8 millions de \$EU. Ils seront pris en charge à 50 pour cent par les institutions de financement extérieures. Les bénéficiaires supporteront 30 pour cent des coûts du projet et le gouvernement 20 pour cent.

III.29. Le maître d’ouvrage du projet relèvera du MINAGRI. Une Unité de coordination du projet, placée sous la tutelle du MINAGRI, assurera la coordination des activités et la gestion adéquate des ressources du projet et veillera à la réalisation des objectifs fixés. L’exécution proprement dite des activités sera confiée à des prestataires de services, aux organisations professionnelles ou à des opérateurs privés. L’organisation interprofessionnelle est appelée, à terme, à se substituer à l’Unité de gestion du projet pour gérer et coordonner les actions nécessaires à la bonne marche et la pérennité de la filière.

III.30. Le « *Projet d’appui au développement de la production de viande bovine* » porte sur l’intensification et l’amélioration des conditions d’exercice des activités d’embouche bovine dans le cadre d’une filière mieux organisée et permettant une concertation plus efficace entre les différents acteurs. Le projet couvre six provinces des dix provinces du Cameroun: l’Adamaoua, l’Est, l’Extrême-nord, le Nord, l’Ouest et le Nord-ouest. Le projet cadre avec la politique générale du gouvernement, il est notamment en cohérence avec trois axes du DSRP, à savoir: améliorer l’accès des populations paysannes aux techniques culturales modernes et à haut rendement; promouvoir et appuyer le développement des organisations professionnelles et interprofessionnelles; et lancer des programmes spécifiques d’appui au développement et à l’organisation des filières prioritaires.

III.31. D’une durée de cinq ans, le projet a pour objectif de contribuer à l’amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté en favorisant la croissance dans le secteur rural. Plus spécifiquement il vise à augmenter la production de viande bovine et à accroître les revenus des éleveurs dans les zones rurales et péri-urbaines dans la perspective de réduire les déficits et les importations en viande en agissant sur trois axes fondamentaux: la sécurisation des ressources foncières, l’accès aux intrants et l’accès au marché.

III.32. Le projet s’articule autour de cinq composantes: (i) Appui à la production de viande bovine; (ii) Appui au développement d’organisations professionnelles dans la filière viande bovine; (iii) Renforcement des capacités de commercialisation et de transformation des produits carnés bovins; (iv) Mise en place d’un observatoire de l’élevage bovin; (v) Coordination et gestion du projet. La mise en œuvre, la gestion, le suivi et l’évaluation du projet se feront de façon participative et contractuelle. Les coûts du projet, imprévus compris, s’élèvent à 10 millions de \$EU. Ils seront pris en charge à 65 pour cent par les institutions de financement extérieures. Les bénéficiaires supporteront 20 pour cent des coûts du projet et le gouvernement 10 pour cent.

III.33. Le maître d’ouvrage du projet relèvera du MINEPIA. Une Unité de coordination du projet, placée sous la tutelle du MINEPIA, assurera la coordination des activités et la gestion adéquate des ressources du projet et veillera à la réalisation des objectifs fixés. L’exécution proprement dite des activités sera confiée à des prestataires de services ou des opérateurs privés.

III.34. Les profils détaillés de ces projets sont présentés en documents annexes dans les volumes II à IV.

#### IV. BESOINS EN FINANCEMENT

IV.1. Le *Cadre des dépenses à moyen terme* (CDMT) sert de cadre pour mettre en cohérence financière les stratégies sectorielles et le budget de l’Etat. Il constitue un instrument de politique budgétaire ciblée et permet au gouvernement, grâce à des *clés de répartition*, d’opérer les arbitrages dans l’allocation des ressources entre secteurs prioritaires. Le CDMT du DSRP montre un renforcement des secteurs prioritaires; au cours des cinq premières années (2003–2007), l’accent est mis en particulier sur les secteurs sociaux pour permettre un rattrapage dans le domaine de l’éducation, de la santé et des infrastructures. Durant la même période, les moyens consentis au secteur rural (hors infrastructures, santé et éducation en milieu rural) passeront de 5,4 à 8% du budget national à l’horizon 2010. Les objectifs budgétaires pour 2015 sont de 65% pour les productions végétales, 18% pour l’élevage et la pêche et 17% pour la forêt et l’environnement. Ceci représenterait un montant total de 2 997 millions de \$EU sur la période 2003–2015.<sup>35</sup>

IV.2. L’allocation de ressources budgétaires au secteur agricole devrait tenir compte de la Déclaration de Maputo « *de consacrer au moins 10% des budgets nationaux à l’agriculture et à la sécurité alimentaire dans les cinq ans à venir* », c’est à dire d’ici 2008. Il faut cependant noter qu’au total, les dépenses publiques consacrées au secteur rural et aux infrastructures productives, avec notamment la réhabilitation de routes principales et pistes en zone rurale, vont absorber jusqu’à 16% du budget annuel en 2015 (soit environ 760 millions de \$EU). Les projections faites dans le cadre du DSRP seraient ainsi en conformité avec la Déclaration de Maputo. Une partie des dépenses prévues

<sup>35</sup> D’après les données de cadrage macro-économique à moyen terme du DSRP, corrigées en appliquant le taux de déflation du PIB et converties en \$EU au taux de change FCFA/\$EU de 561,18.

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine  
**Cameroun:** Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)

dans le secteur rural sera allouée aux priorités nationales soulignées dans le PDDAA/NEPAD et la Déclaration de Maputo, à savoir l’irrigation et les infrastructures rurales. En particulier en ce qui concerne les priorités de l’irrigation et de l’amélioration des terres, telles qu’elles sont énoncées dans les plans du PDDAA/NEPAD, le gouvernement devrait investir environ 230 millions de \$EU jusqu’en 2015.

Cameroun: Budget national – Dépenses totales et relatives au secteur rural (hors infrastructures)	2003	2008	2015
Dépenses relatives au secteur rural (millions de \$EU, an 2003)	77	202	426
• <i>Productions végétales</i>	50	131	277
• <i>Elevage, pêche</i>	14	37	78
• <i>Forêt et environnement</i>	13	34	71
Dépenses totales du budget (millions de \$EU, an 2003)	1 438	2 522	5 328
<i>Dépenses relatives au secteur rural en pourcent des dépenses totales du budget</i>	5,4%	8,0%	8,0%
PIB (millions de \$EU, an 2003)	8 031	10 576	16 879
<i>Dépenses totales du budget en pourcent du PIB</i>	17,9%	23,6%	31,6%

Source DRSP, Annexe 5: Cadrage macro-économique à moyen terme (prévisions établies en FCFA et converties en \$EU au taux de change FCFA/\$EU de 561,18).

IV.3. A moyen terme, la stratégie de développement du secteur rural nécessite des besoins en financement significatifs, qui ont été estimés en première approximation comme suit:

Cameroun: Besoins annuels du secteur rural en allocations de ressources (millions de \$EU)	2003	2004	2005	2006	2007
Total programmes/projets	71 633	104 462	133 474	167 055	205 444
Budget de fonctionnement (hors salaires)	26 729	31 273	36 591	42 81	50 087
BIP hors programmes et projets	12 474	12 474	12 474	12 474	12 474
Besoins annuels en allocation de ressources	110 836	148 209	182 539	222 339	268 005

Prévisions établies en FCFA et converties en \$EU au taux de change FCFA/\$EU de 561,18.

IV.4. La mise en perspective des ressources prévues par le cadre des dépenses à moyen terme du secteur rural (CDMT Secteur rural) issu du DSRP avec les besoins annuels du secteur rural en allocation de ressources dégage un déficit de financement significatif.

Cameroun: Déficit prévisionnel en allocation de ressources du secteur rural (millions de \$EU)	2003	2004	2005	2006	2007
Besoins annuels en allocation de ressources	110 836	148 537	182 537	222 339	268 005
Ressources allouées (CDMT/DSRP)	103 354	121 173	142 557	167 504	197 797
Déficit de financement	-7 482	-27 364	-39 980	-54 835	-70 208

Prévisions établies en FCFA et converties en \$EU au taux de change FCFA/\$EU de 561,18.

IV.5. Ce déficit s’explique partiellement par le fait que l’élaboration du CDMT Secteur rural du DSRP est antérieure à l’élaboration et la validation du DSDSR. De plus, la planification de la mise en œuvre de la SDSR est toujours en cours. Une réactualisation du CDMT Secteur rural selon un processus itératif est donc prévue.

## V. SUIVI ET ÉVALUATION

V.1. Le mécanisme de suivi–évaluation du PNIMT sera calé sur le dispositif DSRP qui associe étroitement tous les acteurs de réduction de la pauvreté. Il portera sur les trois aspects suivants:

- Le *suivi d’exécution* concerne le niveau de réalisation physique et financière de l’ensemble des actions menées. Il s’effectuera dans le cadre d’une approche participative impliquant les administrations centrales et sectorielles, les collectivités publiques locales, le secteur privé, les bailleurs de fonds et donateurs, et les populations bénéficiaires.
- Le *suivi d’impact* portera sur l’analyse et l’évolution de la pauvreté et des conditions de vie des populations sur la base d’indicateurs socio–économiques pertinents et différenciés selon les groupes de population (vulnérabilité, aspects genre, etc.), ainsi que sur les effets sur l’environnement.
- Le *suivi participatif*, effectué selon des méthodes appropriées; doit permettre de s’informer sur les appréciations portées par les populations à la base sur les actions menées.

V.2. Les indicateurs clés à mesurer et analyser pourraient être les suivants:

- superficies irriguées réhabilitées/aménagées;
- superficies des terres exondées réhabilitées/aménagées pour l’agriculture pluviale;
- barrage/réservoir d’eau réhabilités/aménagés;
- km de routes/pistes rurales réhabilités/construits;
- infrastructures rurales réhabilitées/aménagées;
- superficies et rendement des principales spéculations;
- superficie des zones forestières gérées communautairement;
- nouvelles capacités créées;
- améliorations enregistrées en termes de productivité;
- activités et revenus nouveaux créés;
- produits commercialisés par classe de qualité;
- ateliers de transformations installés et fonctionnels;
- nombres de personnes touchées par les systèmes d’information.

V.3. La procédure de suivi consistera, d’une part, dans le relevé périodique et coordonné des données par les services statistiques décentralisés et les partenaires au développement impliqués dans les actions. Ces informations seront compilées et feront l’objet d’un rapport semestriel d’avancement et d’analyse du niveau d’atteinte des indicateurs. D’autre part, l’évaluation participative des réalisations se fera notamment dans le cadre de rencontres entre les administrations publiques et les organisations de la société civile avec pour objectif, au-delà de l’information de toutes les parties concernées, de recueillir les observations ou suggestions pertinentes des uns et des autres concernant le suivi de la stratégie ou la formulation d’éventuelles mesures correctrices en cas de résultats non satisfaisants.

V.4. Le *Comité consultatif et de suivi de la gestion des ressources PPTE*, créé par décret du Premier Ministre en décembre 2000, sera l’un des maillons de ce suivi participatif au niveau national. Ce comité est un organe consultatif qui a pour mission de veiller à la bonne utilisation et à l’allocation équitable et optimale des ressources PPTE en faveur de la lutte contre la pauvreté et de l’amélioration de la gouvernance.

## ANNEXES

- Annexe 1: Principaux indicateurs macro-économiques et sectoriels**
- Annexe 2: Intervention des bailleurs en fonction des axes prioritaires du DRSP**
- Annexe 3: Programmes et projets en cours ou en préparation et leur corrélation avec les axes stratégiques du DSDSR et du PDDAA**
- Annexe 4: Inventaire des programmes et projets en cours ou en préparation**
- Annexe 5: Compte rendu de l’atelier de validation du PNIMT**
- Annexe 6: Critères d’éligibilité des projets dans le cadre des programmes d’intervention**
- Annexe 7: Liste des références**



### Annexe 1: Principaux indicateurs macro-économiques et sectoriels

Indicateur	1990	2000	Variation%
PIB (millions \$EU)*	11 200	8 900	-20,5%
Population (en milliers d’habitants)**	11 614	14 875	28,1%
PIB par habitant	964	598	-38,0%
Importations/PIB (%) (an 1998 et 2002)*	24,8%	28,0%	3,2%
Exportations/PIB (%) (an 1998 et 2002)*	26,5%	27,2%	0,7%
Budget/PIB (%)***	n.c.	17,6%	n.c.
Dette totale/PIB (%)***	37,1%	90,6%	53,5%

\* Source: BM. \*\* Source: FAOSTAT. \*\*\* Source: DSRP

Indicateur	1992	2000	Variation%
Indice de pauvreté (%) (1996–2001)	53%	40%	-13,0%
Personnes en état de sous-nutrition (millions)	3,8	3,6	-5,3%
Personnes en état de sous-nutrition (%)	32%	25%	-7,0%
Enfants en déficit pondéral (%) (1991–1998)	16%	22%	6,0%
Enfants en état de sous-nutrition (%) (1991–1998)	23%	29%	6,0%

Sources: déficience pondérale: DSRP; sous-alimentation: FAO

Zone	Province	Surface ('000 km <sup>2</sup> )				Population ('000 hab.)	Densité (hab/km <sup>2</sup> )
		Totale	Cultivée [a]	Cultivable [b]	[a]/[b]%		
I Zone soudano-sahélienne	Nord, Extrême-nord	100,3	5,6	23,7	24%	3 730	37,3
II Hautes savanes guinéennes	Adamaoua; départements de Mbam, Lom et Djerem	123,0	1,0	14,0	7%	1 086	8,8
III Hauts plateaux de l’ouest	Ouest, Nord-ouest	31,2	5,2	8,8	59%	3 611	115,7
IV Forêts humides monomodales	Littoral, Sud-ouest	45,7	2,8	4,0	70%	3 254	71,2
V Forêts bimodales	Centre, Sud, Est	165,8	5,2	18,3	28%	3 178	19,2
<b>Total</b>		<b>466,0</b>	<b>17,8</b>	<b>68,8</b>	<b>26%</b>	<b>14 859</b>	<b>31,9</b>

Pluviométrie (mm/an): 400 à 1 200 en zone I, 1 500 (avec 150 jours de pluie) en zone II, 1 500 à 2 000 (avec 150 jours de pluie) en zone III, 2 500 à 4 000 (régime de pluie monomodal) en zone IV, et 1 500 à 2 000 (régime de pluie bimodal) en zone V.



NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine  
**Cameroun: Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)**

**Annexe 2: Intervention des bailleurs en fonction des axes prioritaires du DRSP**

		BM	BAD	F	UK	UE	D	FIDA	FMI	Jap.	PNUD	FAO	OMS
Priorité 1: Cadre macro-économique stabilisé		Revue économique							PRGF				
Priorité 2: Diversification de l'économie	Secteur rural	PNDP, PNVRA, PRSC	Sécurité alimentaire, agriculture	PNDP, agriculture, appui OP	Gestion RR.NN.	Gestion RR.NN.	RR.NN., appui aux OP, production	PNDP, sécurité alimentaire			NTIC	Sécurité alimentaire, agriculture	
	Industrialisation												
	Appui aux services											Statistiques agricoles	
Priorité 3: Renforcement du secteur privé	Climat d'investissement	PPPCR, PRSC & système de paiement BEAC					Appui aux entrepreneurs	Micro-finance		Echanges commerciaux			
	Intermédiation financière												
Priorité 4: Infrastructures de base	Transport	PST, infrastructure Douala	Réhabilitation routes	Routes		Amélioration routes	Entretien routes						
	Travaux publics												
	Ressources naturelles	PSF & CAPECE			Forêts	Environnement, forêts	Environnement, forêts				Environnement	Environnement, forêts	
Priorité 5: Intégration régionale		CAM-RAIL, infrastructure Douala, système paiement				Programme routes						Pêche	
Priorité 6: Renforcement des ressources humaines	Education	Projet éducation								Educa-tion primaire			
	Santé	VIH/ SIDA & PRSC		VIH/ SIDA, tuberculose			Santé primaire VIH/ SIDA			Vaccination			VIH/ SIDA, malaria
	Pauvreté urbaine	Crédit d'apprentissage urbain		Douala, Yaoundé									
	Développement social	Genre				Genre	Appui aux stratégies						
	Groupes défavorisés			Pro-gramme jeunes									

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine  
**Cameroun: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

		BM	BAD	F	UK	UE	D	FIDA	FMI	Jap.	PNUD	FAO	OMS
Priorité 7: Gouvernance	Législation, réglementation, sécurité			Sécurité services d'urgence									
	Gestion des ressources publiques	CDMT, revue institutionnelle							Assistance technique				
	Lutte contre la corruption				Transparence								
	Marchés publics	Achèvement PPTÉ											
	Gestion des ressources humaines			Formation									
	Information du citoyen					Société civile					Renforcement des capacités		

Source: Selon *Country Assistance Strategy* (Banque mondiale, 2003) et informations recueillies lors des entretiens avec les bailleurs de fonds.

**Annexe 3: Programmes et projets en cours ou en préparation et leur corrélation  
avec les axes stratégiques du DSDSR et du PDDAA**

Programme/Projet	Axe stratégique DSDSR				Pilier PDDAA				
	1	2	3	4	1	2	3	4	5
Gestion sécurisée des espaces pastoraux		X	X	X	X	X	X	X	X
<i>Livestock and Fisheries Development Project in SW</i>	X	X	X		X	X	X	X	X
Programme national de vulgarisation et recherche agricoles					X	X	X	X	X
Projet de promotion du parc national de Korup		X		X	X	X	X	X	X
Appui à la gestion participative et aménagement des aires protégées Nord Cameroun		X	X	X	X	X	X	X	
Développement intégré agriculture et élevage en zone péri forestière	X	X	X	X	X	X	X	X	
Financement des plans d'aménagements forestiers		X		X	X	X	X	X	
Programme Ouest	X	X	X	X	X	X	X	X	
Programme d'amélioration du revenu familial rural	X	X	X	X	X	X	X	X	
Programme d'appui à l'autopromotion rurale Mora	X	X	X	X	X	X	X	X	
Programme de développement rural participatif du Logone et Chari	X	X	X	X	X	X	X	X	
Programme Grand Nord	X	X	X	X	X	X	X	X	
Programme Moungo Nkam	X	X	X	X	X	X	X	X	
Programme Nord Ouest	X	X	X	X	X	X	X	X	
Projet d'appui au développement communautaire	X	X	X	X	X	X	X	X	
Projet d'appui aux populations de Lagdo	X	X	X	X	X	X	X	X	
Projet de développement de la plaine de Tikar	X	X	X	X	X	X	X	X	
Projet de développement des Monts Mandara (PDRM)	X	X	X	X	X	X	X	X	
Projet de développement participatif de la Bénoué	X	X	X	X	X	X	X	X	
Projet de promotion des groupements de production agricole		X	X		X	X	X	X	
Projet de réhabilitation et construction de points d'eau pour le bétail	X		X		X	X	X	X	
Projet de valorisation des bas fonds	X	X	X	X	X	X	X	X	
Projet du Mont Cameroun					X	X	X	X	
Projet Eau Sol Arbre	X	X	X	X	X	X	X	X	
Projet Mbam	X	X	X	X	X	X	X	X	
Projet pôles de développement rural	X	X	X	X	X	X	X	X	
Relance riz Logone	X	X	X		X	X	X	X	
PNDP		X	X	X	X	X			
Programme Sud Ouest	X	X	X	X	X	X			
Protection des forêts naturelles SE Cameroun		X	X	X	X	X			
Réserve du Dja			X	X	X	X			
Programme plantain	X				X		X	X	
Programme racines et tubercules	X	X			X		X	X	
Programme spécial de sécurité alimentaire	X	X	X		X		X	X	
DABAC	X	X	X	X	X				
Appui à la foresterie communautaire		X	X	X		X	X	X	
Projet de gestion durable de la viande de brousse		X	X	X		X	X	X	
Projet stocks de sécurité	X	X	X			X	X	X	
PRCPB		X				X			
Professionnalisation agricole et renforcement institutionnel		X	X			X			
Programme national de micro finance	X	X				X			
Projet crédit rural décentralisé III	X	X				X			
Lutte grands fléaux	X	X					X	X	
Programme national d'appui aux OP rurales		X	X				X	X	

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine  
**Cameroun:** Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Programme/Projet	Axe stratégique DSDSR				Pilier PDDAA				
	1	2	3	4	1	2	3	4	5
Projet de développement des palmeraies villageoises	X						X	X	
Projet de réorientation de la stratégie phytosanitaire	X	X					X	X	X
Protection des vergers café cacao	X	X					X	X	X
Cellule environnement et forêts		X		X					X
Appui institutionnel au Ministère du développement rural		X							
Conseiller MINEF		X							
Elaboration et suivi des politiques et programmes agricoles	X	X	X	X					

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine  
**Cameroun:** Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

**Annexe 4: Inventaire des programmes et projets en cours ou en préparation**

Programme/projet	Bailleur de fonds	Période d'exécution	Budget total ('000 FCFA)
<b>En cours</b>			
Programme national de vulgarisation et recherche agricoles (PNVRA)	IDA, FIDA, Gvt	01/10/99– 30/04/04	30 111 000
Projet pôles de développement rural (PPDR)	UE (Stabex)	01/04/00– 30/04/04	4 000
Projet stocks de sécurité	BID, OPEP	01/07/00– 30/06/04	87 988 000
Elaboration et suivi des politiques et programmes agricoles	France (FSP)	01/03/00– 31/12/04	500 000
Projet de développement des palmeraies villageoises	PSTE	01/03/03– 28/02/05	1 307 250
Programme de relance de la filière plantain	PSTE	24/04/03– 31/03/05	1 885 000
Projet eau sol arbre (ESA)	France (AFD, FFEM)	01/07/02– 30/06/05	6 445 000
Projet de réhabilitation des séchoirs à cacao	UE (Stabex)	01/07/98– 31/08/05	2 273 000
Relance de la riziculture dans la vallée du Logone	PSTE	01/09/02– 31/12/05	1 302 250
Lutte grands fléaux des cultures vivrières	PSTE	01/09/02– 31/12/05	950 000
Projet d'appui à la protection des vergers café cacao	PSTE	01/09/02– 31/12/05	6 100 000
Projet de valorisation des bas fonds	PSTE	01/03/03– 28/02/06	3 350 000
Programme d'amélioration du revenu familial rural (PAFR)	BAD	14/03/02– 31/12/07	15 942 000
Projet d'appui à la décentralisation et au développement local	RFA (GTZ)	01/01/04– 31/12/07	7 320 480
Projet crédit rural décentralisé III	PSTE	01/01/03– 31/12/07	3 354 000
Projet d'appui au développement communautaire (PADC)	FIDA, Gvt	01/01/03– 31/12/08	12 800 000
Programme national de développement des racines & tubercules (PNDRT)	FIDA, Gvt	01/01/04– 31/12/10	10 420 000
Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA)	BAD, FAO		882 480
Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) extension	BAD		7 997 000
Projet de réhabilitation & construction de points d'eau pour le bétail	France (AFD)		6 300 000
Grassfield Participatory Decentralized Rural Development Project (GP-DERUDEP)	BAD		15 534 000
<b>En préparation</b>			
Professionnalisation agricole & renforcement institutionnel (PARI)	France (FSP)	01/07/04– 30/06/07	1 700 000
Programme de développement durable du Nord et de l'extrême nord	France (AFD)	01/04/05– 31/03/08	25 000 000
Programme de développement rural de l'ouest	France (AFD)	01/04/05– 31/03/08	20 000 000
Programme de promotion de l'organisation professionnelle agricole	France (AFD)	01/04/05– 31/03/08	900 000
Projet de développement agricole du Mbam	France (AFD)	01/04/05– 31/03/08	12 000 000
Programme d'appui institutionnel aux administrations du secteur rural	France (AFD)	01/05/05– 31/03/08	10 000 000
Programme de développement du bassin agricole de Mounjo Nkam	UE (Stabex)	01/04/04– 30/06/08	5 124 610
Projet Rumpi	BAD	01/06/04– 31/05/09	1 796 000
Source: Base de données CPA/DEPA/MINAGRI			



## **Annexe 5: Compte rendu<sup>36</sup> de l'atelier de validation du PNIMT**

L'atelier national de validation du PNIMT-Cameroun s'est tenu les mercredi 4 et jeudi 5 février 2004 au Hilton Hôtel à Yaoundé, sous le patronage de Son Excellence M. Augustin Frédéric KODOCK, Ministre d'Etat chargé de l'Agriculture.

### **I. OBJECTIFS DE L'ATELIER**

---

L'atelier visait les objectifs suivants:

- examiner le draft de Programme national d'investissement à moyen terme et l'enrichir;
- examiner, amender et valider les axes d'interventions proposés;
- proposer des critères permettant la sélection de projets d'investissement, conformément aux priorités et aux approches contenues dans les documents stratégiques (DSRP, DSDSR, PDDAA)
- proposer des idées de projets afin de permettre à l'équipe de consultants d'élaborer les profils de projets.

### **II. PARTICIPANTS**

---

Les participants, 58 au total, représentaient les départements ministériels et les services décentralisés impliqués dans le secteur rural, les partenaires au développement, les opérateurs privés, les organisations professionnelles et les associations du monde rural, les ONG.

### **III. DÉROULEMENT**

---

L'atelier a commencé par une cérémonie solennelle d'ouverture ponctuée par deux discours: celui de Mme la Représentante de la FAO au Cameroun suivi du discours d'ouverture de S.E. M. le Ministre d'Etat chargé de l'Agriculture.

Les travaux proprement dits de l'atelier se sont déroulés de manière participative selon la méthode « meta-plan » sous la direction d'un modérateur indépendant. Ils ont été marqués par trois temps forts:

- ❑ **Plénière** de mise à niveau des participants grâce à de deux exposés suivis de discussions de clarification: (i) exposé sur l'historique et les objectifs du NEPAD et du PDDAA Par Mme. HAGBE Elise I, Point Focal NEPAD/MINAGRI; (ii) présentation du processus d'élaboration et du contenu du draft du PNIMT, par M. MEDOU Jean-Claude, consultant national. Les participants se sont ensuite répartis en quatre (4) ateliers de travail, chaque atelier traitant de l'un des quatre thèmes de programme proposés dans le draft de PNIMT.
- ❑ **Travaux en ateliers** pour:
  - Faire la revue critique du draft de PNIMT dans son ensemble;
  - Procéder à l'analyse critique du thème proposé, à sa reformulation au besoin et à sa validation;
  - Proposer des critères pour la sélection des projets;
  - Proposer si possible des idées de projets: objectif spécifique et résultats.
- ❑ **Plénière finale** de restitutions des travaux des ateliers, de discussion et de validation du document et des axes prioritaires d'intervention.

La **cérémonie de clôture** a été présidée par S.E. Monsieur le Ministre d'Etat chargé de l'Agriculture, en présence des Secrétaires généraux du MINAGRI et du MINEPIA et de Mme la Représentante Résident de la FAO au Cameroun.

### **IV. RÉSULTATS DES TRAVAUX D'ATELIERS TELS QUE VALIDÉS EN PLÉNIÈRE**

---

#### **1. ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLES**

---

Le groupe de travail a reformulé l'intitulé du programme comme suit: « modernisation des exploitations familiales » et identifié 5 axes d'intervention:

1. Moderniser l'appareil de production;
2. Renforcer les capacités de productions (formation, information...);
3. Structurer le milieu (organisation paysanne);
4. Renforcer les structures d'encadrement;
5. Mettre en place un mécanisme fonctionnel de financement.

---

<sup>36</sup> Le rapport d'atelier proprement dit est disponible auprès du Point focal NEPAD du MINAGRI ou de la FAO.

**NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine**  
**Cameroun: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

A l'évaluation des actions en cours sur le terrain, les membres du groupe ont opté de concentrer l'attention sur le premier axe « moderniser l'appareil de production », les autres axes (2, 3, 4, 5) ci-dessus bénéficiant déjà d'appuis importants des bailleurs de fonds.

Les aspects déterminants à prendre en compte sont présentés dans le tableau ci-après, ainsi que les contraintes y relatives:

Aspects	Contraintes
<b>Les ressources naturelles (terres, eau, végétations, animaux...)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de la fertilité des sols suite</li> <li>• Déficit hydrique</li> <li>• Indisponibilité en eau pour abreuvement</li> <li>• Compétition à l'accès à la terre (agriculteurs-éleveurs)</li> <li>• Accès difficile au sol pour les jeunes et les femmes</li> <li>• Vastes espaces inexploités appartenant à quelques propriétaires</li> <li>• Problème de propriété coutumière des terres</li> <li>• Complexité des procédures d'exploitation des forêts</li> <li>• Non respect de la réglementation forestière</li> <li>• Sous-exploitation des ressources halieutiques</li> </ul>
<b>Capital humain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pesanteurs sociologiques</li> <li>• Manque d'informations/formation</li> <li>• Non maîtrise des techniques de production et de gestion au niveau des exploitants</li> <li>• Exode rural</li> </ul>
<b>Intrants:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel animal de base</li> <li>• Semences</li> <li>• Engrais / produits phyto</li> <li>• Aliments</li> <li>• Produits vétérinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts élevés</li> <li>• Utilisations inappropriées</li> <li>• Intrants de qualité douteuse</li> <li>• Matériel végétal amélioré non disponible</li> <li>• Modalités d'accès aux crédits de campagne peu appropriées</li> <li>• Epargne limitée / non remboursement des crédits alloués</li> <li>• Indisponibilité des intrants dans les zones de production, à proximité des exploitations</li> </ul>
<b>Equipements pour: travail du sol, transformation, conservation, stockage, transport, traitement, irrigation, pêche...</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts élevés des équipements</li> <li>• Fiscalité peu favorable à l'accès aux équipements</li> <li>• Indisponibilité des équipements</li> <li>• Absence de service après vente</li> <li>• Mécanisation difficile dans certaines zones</li> <li>• Manque de maintenance</li> </ul>
<b>Techniques:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise de l'eau</li> <li>• Gestion de la fertilité</li> <li>• Conservation / transformation des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniques peu performantes</li> <li>• Résistance des paysans aux innovations</li> <li>• Problème de transfert des techniques</li> <li>• Techniques de gestion insuffisante au niveau des exploitants</li> </ul>

Les critères proposés en vue de la sélection des idées de projets sont regroupés en trois groupes:

❑ **Faisabilité technique:**

- Disponibilité de la ressource la plus importante
- Les technologies proposées sont adaptées aux capacités des exploitants
- Matériels / équipements adaptés disponibles, accessibles et suffisants
- Légèreté de la mise en œuvre du projet.

❑ **Faisabilité économique:**

- Satisfaction d'au moins deux zones écologiques dans au moins deux pays de la sous-région
- Maîtrise des coûts de production
- Disponibilité du marché
- Qualité de la production susceptible d'être améliorée (accès au marché)
- Rentabilité du projet
- Respect de procédures techniques PPTE (montage de projet)
- Compétence des différents acteurs du projet
- Valorisation des compétences locales
- Augmentation effective de la production
- Gestion adaptée des techniques agricoles (gain de productivité)
- Réponse à des besoins bien définis et adaptés à la demande

**NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine**  
**Cameroun: Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)**

Les **questions et propositions à examiner** suite à la restitution en plénière sont les suivantes:

- Veiller à bien établir le lien entre les propositions du groupe et le “piliers” du NEPAD
- Pas trop s’enfermer dans les standards PPT
- Mettre accent sur les mécanismes de facilitation de la disponibilité effective de intrants
- Mettre accent sur la mécanisation; voir quel rôle effectif / efficace faire jouer au CENEEMA
- Mettre accent sur la facilitation du transport des produits

**2. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE TRANSFORMATION, DE STOCKAGE ET DE CONSERVATION DES PRODUITS**

Le groupe a reformulé le titre du programme de manière suivante: « **Création et renforcement des capacités de transformation, stockage et conservation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques** » et proposé les axes d’intervention suivants:

1. Capacités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques améliorées
2. Capacités de stockage et conservation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques améliorées
3. Sécurité des aliments assurée / améliorée

Les **critères de sélection de projets** proposés sont les suivants:

- Pour l’axe d’intervention « **Capacités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques améliorées** »:
  - Faisabilité / rentabilité technique et financière
  - Existence de produits périssables / subissant beaucoup de pertes après récolte
  - Existence d’une production abondante
  - Compatibilité environnementale
  - Disponibilité de l’expertise
  - Contribution à la réduction de la pauvreté
  - Répondre à des besoins effectifs exprimés par les populations
  - Disponibilité de marché national et international
  - Possibilité de valorisation de sous-produits du projet entrevue
  - Disponibilité de structures réhabilitables
- Pour l’axe d’intervention « **Capacités de stockage et conservation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques améliorées** »:
  - Faisabilité / rentabilité technique et financière
  - Existence de produits périssables / subissant beaucoup de pertes après récolte
  - Existence d’une production abondante
  - Technologie adaptée au milieu, au produit et à la demande
  - Possibilité de garantir la disponibilité permanente des produits sur le marché intérieur et extérieur
  - Possibilité de contribuer à assurer la sécurité alimentaire
  - Adapté pour promouvoir le stockage villageois
  - Compatibilité environnementale
  - Disponibilité de structures réhabilitables
- Pour l’axe d’intervention « **Sécurité des aliments assurée / améliorée** »:
  - Faisabilité / rentabilité technique et financière
  - Prise en compte de l’éducation des populations
  - Possibilité de garantir effectivement la santé des populations
  - Possibilité de préserver les qualités organoleptiques des produits
  - Promotion du label Cameroun
  - Prise en compte de la formation / recyclage de l’expertise locale
  - Etre d’envergure nationale
  - Pouvoir promouvoir les produits locaux

Les **résultats attendus** des projets sélectionnés sont les suivants:

Axe d’intervention	Idées de résultats
Capacités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques améliorées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ciblés effectivement valorisés</li> <li>• Sécurité alimentaire assurée</li> <li>• Pertes post récoltes réduites</li> <li>• Qualité des produits améliorée</li> <li>• Equipements de transformation disponibles localement</li> </ul>
Capacités de stockage et conservation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques améliorées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume stocké accru</li> <li>• Techniques de stockage / conservation maîtrisées</li> </ul>
Sécurité des aliments assurée/améliorée	

**NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine**  
**Cameroun: Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)**

Les **questions et propositions à examiner** suite à la restitution en plénière sont les suivantes:

- Certaines propositions de résultats sont plutôt des indicateurs
- On a constaté que le niveau de formulation des idées de projet était encore général. Aussi a-t-on proposé une idée de projet qui pourrait être formulée dans le genre “Projet de promotion de la transformation et stockage des produits de l’élevage”. C’est là une indication sur comment formuler les idées de projet.
- Insister sur “les produits à valeur ajoutée”
- Retenir l’idée d’un observatoire de la Sécurité alimentaire
- Réactiver le SNAR (Système national d’alerte rapide)

**3. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS EN MILIEU RURAL**

Les **axes d’interventions, critères de sélection des projets, idées de projets** identifiés sont les suivants:

Axes d’interventions	Critères de sélection des projets	Idées de projets	Intervenants actuels
Développement des énergies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de déforestation</li> <li>• Complémentarité avec le réseau SONEL</li> <li>• Importance de la population</li> <li>• Importance de la production</li> <li>• Disponibilité en gisements (solaire, éolienne, biomasse, hydro...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer le développement des unités locales de production de l’énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MIMEE</li> <li>• Banque Mondiale</li> <li>• Agence d’Electrification Rurale</li> <li>• AES SONEL</li> <li>• Fonds PPTE</li> <li>• Coopération Française (C2D)</li> <li>• PNDP</li> </ul>
Création / réhabilitation des voies d’évacuation des produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance ou potentiel du bassin de production</li> <li>• Zones frontalières</li> <li>• Importance de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des pistes d’évacuation des produits agricoles dans les provinces du Sud, Centre et Littoral</li> <li>• Renforcement des programmes d’amélioration des voies de desserte dans les autres zones agro-écologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PTMR</li> <li>• MINTP/PERRR (routes rurales)</li> <li>• PNDP</li> </ul>
Aménagement des marchés ruraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance de la demande</li> <li>• Zones carrefour</li> <li>• Zones frontalières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du réseau des marchés frontaliers et ruraux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MINDIC</li> <li>• Collectivités Locales</li> <li>• MINAT</li> <li>• PNDP</li> </ul>
Aménagement des points d’eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• importance de la population</li> <li>• importance de maladies d’origine hydrique</li> <li>• zones arides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilitation de l’accès à l’eau potable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agences confessionnelles de développement</li> <li>• DED</li> <li>• MINMEEE (Hydraulique villageoise)</li> <li>• MINAGRI</li> <li>• SNEC</li> </ul>

Les **questions et propositions à examiner** suite à la restitution en plénière sont les suivantes:

- Ajouter un projet sur l’amélioration du transport en milieu rural
- Intégrer la question des pistes à bétails
- Expliciter la question de construction des mini-barrages
- Ajouter l’idée de projets de marchés pour produits spécifiques (chèvres, moutons... par exemple)
- Expliciter le critère de rentabilité pour choix de projets en énergie

**4. DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES**

Les **critères de sélection de projets** proposés sont les suivants:

- Projet compétitif intégrant plus d’un pays de la sous-région
- Filière porteuse en terme de marché sous régional
- Technologie sans impact néfaste pour l’environnement
- Projets susceptibles d’accroître les revenus des ruraux
- Projets intéressant le rural et le péri urbain
- Faisabilité technique / viabilité
- Synergie avec les autres programmes

**NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine**  
**Cameroun: Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)**

- Renforcement des capacités des producteurs
- Projet cadre avec les orientations stratégiques nationales et sectorielles
- Disponibilité des matières premières
- Opérations intermédiaires (conservation, transformation...) accessibles aux paysans
- Projets impliquant largement les organisations paysannes et les opérateurs privés
- Rentabilité du projet
- Potentiel de création d'emplois pour jeunes et femmes notamment
- Technologie accessible au petit paysan.

Les idées de projets proposées sont les suivantes:

Idées de projet	Objectifs spécifiques	Résultats
Constitution de stocks de sécurité (maïs et sorgho)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire</li> <li>• Prévenir les catastrophes alimentaires</li> <li>• Stabiliser les prix de ces céréales sur les marchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau de silos et magasins de stockage</li> <li>• Stock de maïs de 200.000 t</li> <li>• Stock de sorgho de 100.000 t</li> <li>• Structures de gestion fonctionnelles</li> <li>• Existence de fonds de roulement</li> </ul>
Domestication de quelques PFNL porteurs [Irvingia (Ndok), Ngetum (Okok), Ricinodindron (Njanssan), Moabi (Adjap)]	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les PFNL dans les systèmes de production traditionnels</li> <li>• Diversification des sources de revenus</li> <li>• Vulgarisation des techniques de domestication des PFNL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation des résultats des recherches (domestication)</li> <li>• Renforcement de la sécurité alimentaire</li> <li>• Amélioration de la productivité</li> <li>• Amélioration des revenus des producteurs</li> </ul>
Amélioration de l'élevage transhumant sur les frontières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître et maîtriser les grands fléaux des pâturages</li> <li>• S'assurer d'une meilleure alimentation en fourrages</li> <li>• Gérer les grands fléaux dans les pâturages</li> <li>• Professionnaliser les éleveurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les grands fléaux sont inventoriés et leurs évolutions connues</li> <li>• Les méthodes de lutte sont connues et appliquées</li> <li>• Fourrage disponible aux animaux</li> <li>• Pistes et postes de contrôle sanitaire créés</li> <li>• Points d'eau et champs fourragers créés</li> <li>• Les éleveurs gèrent rationnellement les espaces</li> </ul>
Valoriser les fruits domestiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les contraintes liées à l'activité</li> <li>• Développer la transformation locale</li> <li>• Maîtriser le marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer de produits finis, hygiéniques et propres à la consommation</li> <li>• Accroître la compétitivité des fruits domestiques sur le marché</li> <li>• Maîtrise des technologies et équipements</li> <li>• Réduire les pertes post récolte</li> <li>• Vulgarisation de la consommation des fruits naturels</li> <li>• Amélioration du cadre de vie des producteurs</li> </ul>
Appui à l'amélioration du conditionnement / stockage de l'oignon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter les revenus des producteurs d'au moins 40%</li> <li>• Réduire les pertes post récoltes</li> <li>• Approvisionner régulièrement le marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix stabilisés</li> <li>• Inflation maîtrisée dans la filière</li> <li>• Qualité du produit améliorée</li> </ul>
Transformation et commercialisation du manioc en Afrique centrale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter les revenus des petits producteurs de manioc (notamment les femmes)</li> <li>• Exploiter les marchés des différents sous produits</li> <li>• Faciliter l'accès des petits producteurs au petit équipement de transformation</li> <li>• Organiser la mise en marché des produits transformés</li> <li>• Améliorer (quantité / qualité) la production de manioc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pouvoir d'achat des petits producteurs amélioré</li> <li>• Indicateurs:</li> <li>• % de revenus tirés du manioc dans les revenus des petits producteurs</li> <li>• qualité, prix, période, coûts de transaction</li> <li>• nombre d'unités de transformation gérées par les petits producteurs</li> <li>• quantités vendues sur différents marchés</li> <li>• utilisation des semences améliorées</li> <li>• Maîtrise et maintenance des unités de transformation</li> <li>• Plus grandes superficies cultivées</li> </ul>

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine  
**Cameroun: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

---

Les **questions et propositions à examiner** suite à la restitution en plénière sont les suivantes:

- Un document sur les filières suite à une réunion des organisations des paysans d'Afrique centrale existe que les consultants doivent pouvoir exploiter
- Privilégier les filières prioritaires dans les documents de stratégies nationale et sectorielle
- Privilégier les filières des produits d'importation qui inondent les marchés locaux
- Une analyse plus fine des filières est nécessaire pour ensuite justifier le choix des idées de projet.

## **V. CONCLUSION**

---

La méthode de travail adopté pour les travaux de l'atelier ont permis une participation active de tous les participants quelque soit leur origine ou leur statut socioprofessionnels et une visualisation permanente de l'avancement des travaux. Cependant, compte tenu du temps imparti à la réalisation de l'atelier, les participants n'ont pas toujours pu mener jusqu'à terme leur réflexion et la mise en cohérence de leurs idées et ont renvoyer ce travail à l'équipe de consultants chargés de finaliser le PNIMT et d'élaborer le portefeuille de projets bancables.

**NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine**  
**Cameroun: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

**LISTE DES PARTICIPANTS**

N°	Nom & Prénom	Administration	Téléphone/fax
01	BAKENA Paul	Point Focal PNUD/MINAGRI	997 21 61
02	Damaris MOUNLOM	ONG COFEC	777 10 81
03	MBOE AMOUGOU Jeannette	MINEPAT/PDP/CDR	995 96 36
04	MESSI BEKONO Hermann	MINREX / Directeur Afrique	751 45 11 / 220 22 20
05	Mme AMOUGOU Odile	UFAPRODM	973 51 90
06	SAMATANA Marc	PRC	765 67 68
07	MAILLI Jacques	Association pisciculteurs Nkondjock	794 58 74
08	BASSANGUEN Janvier Pascal	MINAGRI/PPTE	780 34 10
09	TSANGUEU Paul	MINEPIA	984 56 49
10	ABE ONANA MAX	CCS-PPTE/SP	775 06 67
11	MOUZONG BOYOMO	CENEEMA	761 92 89
12	SAMBHA'A J.M	D.P.A.C	961 93 26 / 223 22 18
13	BOUATO Benoît	CPI/UA	221 19 69 / 783 82 18
14	HEYD Jean-Charles	FAO – Centre d'investissement	+390657054191
15	TEFANG André	MINEPIA	997 97 18
16	CHINMOUN Issoufa	Magasin de stock Japon	789 98 23
17	Mme HAYATOU Pierrette	COFEC	777 66 16
18	DROMARD Philippe	SCAC - MINEPIA	222 99 58
19	MOUEN Mispa	TRANSCOFA	986 98 81 / 347 51 96
20	NKWANYUO Martha	Représentant DPA/Sud Ouest	332 25 21 / 794 00 56
21	TETKA Jules	CENEEMA	998 00 96
22	Mme TEMFEMO Adjia	MINDIC	994 74 36
23	MBALLA MBALLA Jean	APICA/FONADEC	776 85 48 / 220 22 39
24	NJIKI Jean Claude	MINAGRI	
25	SONG MINYEM Jean Emile	COSADER-EDEA Comité NEPAD	753 62 94
26	EKATA MVONDO	Minagri/Phyto port de Douala	776 41 24
27	HON PEYIPAHOUE Riratou	Délégué GIC FEMANO	999 57 29
28	BEDU Laurent	Attaché de Coopération, Coop. française	
29	Mme OWONO Berthe	PNDRT	99 27 14
30	KAMDOUM Antoine	UNFPA	221 98 63
31	ABENKASA Hyacinthe	ADIE	231 02 78
32	MBIMI Claude Lacordaire	DPAL	342 71 63 / 747 00 70
33	NGO BIBOUM Suzanne	PIS	973 46 91
34	Mme BIHOLONG Léocadie	MINAGRI/NYSAN	992 20 76 / 222 64 64
35	EKOUNGA Jean Bosco	Fondation Jean Djeng CARITAS	959 17 50
36	NYAGA Albert	CCS-PPTE	962 08 99
37	TOUSSI	MINAGRI/DPAO	966 15 28
38	MEDOU Jean Claude	CN/FAO	751 81 16
39	Mme ANANGA MESSINA Clémentine	C1/MINAGRI	990 68 98 / 223 12 50
40	WOIN Noé	PRASAC/CEMAC	983 00 55
41	MICHEL Baudouin	FAO/Consultant	
42	CHILI Peter	MINEPIA	958 17 11 / 231 14 37
43	MBARGA Clara	ACAFIA/COFEC	744 92 38
44	MANGA Désiré	CNOP-CAM	221 41 90
45	BAYOMOCK Luc André	MINCOF/Point Focal/NEPAD	792 65 70
46	BIDJA Rachel	MINEF	777 70 66 / 223 92 33
47	Bell BITOLOG Lazare	Palmier plus Ndokok Edéa	933 33 09
48	FOKWA Samuel	SODECAO	230 33 95
49	Jeanot MINLA MFOULOU	CANADEL	775 66 04 / 221 31 40
50	NIL André	SCAC - CT/CAB/MINAGRI	999 31 67/223 26 91
51	MOUMIE Philip	CG FAO/PAM	989 43 08
52	BILACK GARKA Armand Blaise	Chambre d'Agriculture	223 14 96 / 734 52 28
53	ESSOMBA Lazare	MINFI	770 22 10
54	BAMZOK Louissette	PADC	770 65 82
55	Mme ONGMOKAN Honorine	UTRAM	993 77 69
56	GOURLEMOND Gilbert	Office céréalier	227 16 53
57	Mme ATANGA Felicitas	FAO - Chargé de programme	999 06 97
58	YATCHA Jean Jacques	ANESCAM/CCIMA	983 93 23 / 223 43 52



**Annexe 6: Critères d'éligibilité des projets dans le cadre des programmes d'intervention**

Critères d'éligibilité	Programme			
	1	2	3	4
<b>Faisabilité / viabilité technique</b>				
Disponibilité suffisante des ressources, facteurs de production et matières premières nécessaires	X	X	X	X
Degré de périssabilité des produits		X		
Technologies proposées adaptées aux capacités de l'exploitant	X	X	X	X
Accessibilité à l'équipement nécessaire et aux services de maintenance	X	X	X	X
Augmentation et stabilisation de la production	X	X		
Augmentation de la productivité	X	X		X
<b>Faisabilité / viabilité socio-économique</b>				
Prise en compte des aspects « genre »	X	X	X	X
Prise en compte des aspects environnementaux	X	X	X	X
Contribution à la réduction de la pauvreté	X	X	X	X
Contribution à la sécurité alimentaire	X	X	X	X
Renforcement des capacités des acteurs	X	X	X	X
Implication des OP et du secteur privé	X	X	X	X
Augmentation de l'attractivité des zones rurales pour les populations	X	X	X	X
<b>Faisabilité / viabilité économique</b>				
Réponse à des besoins réels et bien définis	X	X		
Solvabilité de la demande exprimée	X	X		
Coûts de mise en œuvre du projet	X	X	X	X
Rentabilité financière et économique du projet	X	X	X	X
Synergie avec d'autres programmes	X	X	X	X
Amélioration de la sécurité sanitaire	X	X	X	X
Impact national	X	X		X
Implication et perspectives régionales	X	X	X	X
Maîtrise et abaissement des coûts de production	X	X		X
Débouchés et marchés pour les produits	X	X		X
Possibilité de valorisation de sous produits	X	X		X
Maîtrise et amélioration de la qualité	X	X		X
Compétence des partenaires du projet	X	X	X	X
Valorisation des compétences locales	X	X	X	X
Amélioration du niveau de vie des bénéficiaires	X	X	X	X
Création d'emplois	X	X	X	X



## Annexe 7: Liste des références

1. **Banque Mondiale.** 1998. *Programme national de vulgarisation et de recherche agricole (PNVRA)*. Washington, D.C.  
<http://web.worldbank.org/external/projects/main?pagePK=104231&piPK=73230&theSitePK=40941&menuPK=228424&Projectid=P045348>
2. **Banque Mondiale.** 1999. *Programme de transport en milieu rural (PTMR)*. Washington, D.C.  
[http://www.worldbank.org/afr/ssatp/Countries/Cameroon/RTTP/rttp\\_country%20report02\\_cameroun.pdf](http://www.worldbank.org/afr/ssatp/Countries/Cameroon/RTTP/rttp_country%20report02_cameroun.pdf)
3. **Banque Mondiale.** 2002. *Programme sectoriel forêts/ environnement (PSFE)*. Washington, D.C.  
[http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2000/07/27/000094946\\_00060805365441/Rendered/PDF/multi0page.pdf](http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2000/07/27/000094946_00060805365441/Rendered/PDF/multi0page.pdf)
4. **Banque Mondiale.** 2002. *Programme sectoriel des transports (PST)*. Washington, D.C.  
[http://www.worldbank.org/afr/ssatp/Countries/Cameroon/RMI/rmi\\_countryreport02\\_cameroun.pdf](http://www.worldbank.org/afr/ssatp/Countries/Cameroon/RMI/rmi_countryreport02_cameroun.pdf)
5. **Chefs d’État du Cameroun, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, Tchad, Congo et Gabon.** 2003. *Déclaration de Yaoundé*. Yaoundé.  
<http://www.wagne.net/devdur/ecologie/enviro/foret/frt005a.htm>
6. **Coopération Française.** 1993. *Projet d’appui aux stratégies paysannes et à la professionnalisation de l’agriculture (ASPPA)*. <http://www.ambafrance-cm.org/html/camfra/actions/coops/rural/asppa.htm>
7. **FAO.** 2000. *Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA)*. Rome.  
<http://www.fao.org/tc/tca/pdf/spfs-CEMAC.pdf>
8. **FAO.** 2002. *Programme Régional de Sécurité Alimentaire (PRSA-CEMAC)*. Rome.  
<http://www.fao.org/tc/Tca/pdf/cemac.pdf>
9. **FAO,** 2003. *Strategy Brief for National Food Security and Agricultural Development – Horizon 2015. Proposal*. Rome.
10. **FIDA.** 1998. *Country Strategy and Opportunities Paper (COSOP)*. Rome.
11. **FIDA.** 1999. *Projet d’appui au programme national de la micro-finace (PPMF)*. Rome.  
<http://www.ifad.org/gbdocs/eb/68/e/EB-99-68-R-14-Rev-1.pdf>
12. **FMI.** 1999. *Programme Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)*. Washington, D.C.  
<http://www.imf.org/external/np/hipc/prog2/fre/0499f.htm#progreport>
13. **République du Cameroun.** Août 1998. *Programme national de gouvernance (PNG)*. Yaoundé.  
[http://www.spm.gov.cm/gouv/grands\\_dossiers/govnance/documents/memorandum\\_f.htm](http://www.spm.gov.cm/gouv/grands_dossiers/govnance/documents/memorandum_f.htm)
14. **République du Cameroun.** 1999. *Politique agricole. Nouveaux défis*. Yaoundé.
15. **République du Cameroun.** 2000. *Suivi du Sommet Mondial de l’alimentation. Projet de stratégie pour le développement agricole national – Horizon 2010*. Yaoundé.
16. **République du Cameroun.** 2002. *Document de Stratégie de Développement du secteur rural (DSDSR)*. Yaoundé. <http://www.minagri.gov.cm/programme/déclarationDSDSR.pdf>
17. **République du Cameroun.** 2002. *Revue du secteur rural (RSR)*. Yaoundé.

18. **République du Cameroun.** 2003. *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)*. Yaoundé. [http://poverty.worldbank.org/files/Cameroon\\_-\\_PRSP1.pdf](http://poverty.worldbank.org/files/Cameroon_-_PRSP1.pdf)
19. **République du Cameroun.** 2003. *Programme national de développement participatif (PNDP)*. Yaoundé. [http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2003/08/02/000094946\\_03071904005855/Rendered/PDF/multi0page.pdf](http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2003/08/02/000094946_03071904005855/Rendered/PDF/multi0page.pdf)
20. **République du Cameroun.** 2003. *Plans de développement communaux*. Yaoundé. [http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2003/07/22/000094946\\_0307100404229/Rendered/PDF/multi0page.pdf](http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2003/07/22/000094946_0307100404229/Rendered/PDF/multi0page.pdf)
21. **Gouvernements des Etats-Unis et Afrique du Sud.** 2002. *Initiative de partenariat pour les forêts du bassin du Congo*. <http://partenariatbassincongo.riddac.org/>
22. **Pesche, D.** 2002. *Promotion de l'Organisation Professionnelle Agricole (PROMOPA)*. Grain de Sel Magazine. [http://www.inter-reseaux.org/publications/graindesel/gds21/gds21\\_a5.doc](http://www.inter-reseaux.org/publications/graindesel/gds21/gds21_a5.doc)
23. **Organisation des Nations Unies.** 1999. *Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)*. Washington, D.C. <http://www.unhcr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/6a08600c7f2ecda48025684200406776?Opendocument>
24. **Organisation des Nations Unies.** 2000. *Objectifs du Millénaire – Horizon 2015*. Washington, D.C. <http://www.un.org/french/millenniumgoals/fiche1.htm>
25. **Organisation Internationale du Travail.** 2003. *Programme d'appui au développement des emplois ruraux (PADER)*. Yaoundé. <http://www.ilo.org/public/french/region/afpro/yaounde/mdtyaounde/download/pauvcmr.pdf>
26. **NEPAD.** 2002. *Comprehensive Africa Agriculture Development Programme*.
27. **Coopération Cameroun – Communauté européenne.** 2001. *Cadre de stratégie de coopération Cameroun – Communauté Européenne 9<sup>e</sup> FED*.